

**ORDRE DU JOUR**207<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

7 avril 2021 | 11 h – 14 h HE

Réunion virtuelle | Les informations pour se connecter à Zoom figurent dans l'invitation de calendrier Outlook

Se reporter au besoin au [Manuel des politiques du conseil](#) et au [Règlement administratif](#)

<b>1. Ouverture</b>		
<b>1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour</b> – J. Boudreau <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>		
<b>1.2 Déclaration de conflit d'intérêts</b> – (pages 2 à 3)		
<b>2. Affaires/décisions du conseil</b>		
<b>2.1 États financiers audités de 2020</b> – D. Gelowitz (pages 4 à 46) <i>QUE le conseil recommande aux membres, pour approbation à leur assemblée annuelle de 2021, les états financiers audités de 2020, sur recommandation du Comité FAGR.</i>		
<b>2.2 Profil de risques de l'organisation</b> – D. Gelowitz (pages 47 à 75) <i>QUE le conseil approuve le profil de risques de l'organisation, sur recommandation du Comité FAGR.</i>		
<b>3. Questions diverses</b>		
<b>4. Prochaines réunions</b>		
<b>Réunions du conseil</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 et 29 mai (réunion virtuelle)</li> <li>• 14 et 15 juin (réunion virtuelle - à déterminer)</li> <li>• 1<sup>er</sup> octobre (Ottawa, ON)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 décembre (Ottawa, ON)</li> <li>• 25 février 2022 (Ottawa, ON)</li> </ul>	
<b>Réunions des comités</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité FAGR : 12 mai (réunion virtuelle)</li> <li>• Comité RH 2021-2022 : 29 mai (réunion virtuelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 juin (tous les comités 2021-2022)</li> </ul>	
<b>5. Séances à huis clos</b>		
<b>5.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel</b> <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.</i>		
<b>5.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction</b> <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i>		
<b>5.3 Administrateurs et administratrices seulement</b> <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.</i>		
<b>6. Clôture</b> (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)		

## Document d'appui au conseil d'administration

### Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
  - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
  - ii. à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil<sup>1</sup> ou aux membres<sup>2</sup> lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

### Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

#### Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

#### Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

<sup>1</sup> Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

<sup>2</sup> Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

### Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion<sup>3</sup>.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)<sup>4</sup>. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)<sup>5</sup>. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

### Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme<sup>6</sup>. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

<sup>3</sup> Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

<sup>4</sup> Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

<sup>5</sup> *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

<sup>6</sup> Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

États financiers audités de 2020		2.1
Objet :	Recommander que les états financiers audités de 2020 soient soumis aux membres pour approbation.	
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 5 : S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil recommande aux membres, pour approbation à leur assemblée annuelle de 2021, les états financiers audités de 2020, sur recommandation du Comité FAGR.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Derek Menard, directeur, Finances	
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, administrateur représentant la Saskatchewan et président du Comité FAGR	

### Définition du problème/de l'enjeu

- La *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* exige que les états financiers soient présentés à chaque assemblée annuelle des membres.
- L'audit de 2020 a été réalisé en février 2021, après la clôture de l'exercice.

### Action/recommandation proposée

- Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) propose que le conseil recommande aux membres d'approuver les états financiers audités, tels que présentés, à leur assemblée annuelle de 2021.

### Autres options envisagées

- Aucune. Pour se conformer aux exigences de la Loi, les membres doivent recevoir les états financiers pas moins de 21 jours et pas plus de 60 jours avant la tenue de l'assemblée annuelle.

### Risques

- Le fait de ne pas recommander aux membres d'approuver les états financiers audités contreviendrait à la Loi.

### Répercussions financières

- Aucune.

### Avantages

- Les membres resteront informés de la situation financière de l'organisme, et Ingénieurs Canada continuera de se conformer aux exigences de la Loi.

### Consultations

- Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Comité FAGR a rencontré la société d'experts-comptables KPMG LLP (dont le mandat a été renouvelé par les membres en 2020) pour discuter du plan d'audit proposé.
- Le 17 mars 2021, le Comité FAGR a de nouveau rencontré les auditeurs pour examiner la version provisoire des états financiers et les constatations de l'audit de 2020.

### **Prochaines étapes (si la motion est adoptée)**

- La version provisoire des états financiers audités de 2020 sera distribuée aux membres dans le cahier de travail de l'assemblée annuelle des membres.

### **Annexes**

- **Annexe 1** : Version provisoire des états financiers audités de 2020
- **Annexe 2** : Rapport des constatations de l'audit de 2020



États financiers

## **d'INGÉNIEURS CANADA**

Et rapport des auditeurs indépendants

Exercice clos le 31 décembre 2020

ÉBAUCHE

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres d'Ingénieurs Canada

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Ingénieurs Canada, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ingénieurs Canada au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants d'Ingénieurs Canada conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Ingénieurs Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Ingénieurs Canada.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Ingénieurs Canada.



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Ingénieurs Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener Ingénieurs Canada à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

(date)

# INGÉNIEURS CANADA

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020, avec des informations comparatives pour 2019

	2020	2019
<b>Actifs</b>		
Actifs à court terme		
Encaisse (note 3)	2 296 701 \$	4 263 039 \$
Montants à recevoir (note 4)	1 156 038	1 150 874
Charges payées d'avance et dépôts	122 009	109 413
	<u>3 574 748</u>	<u>5 523 326</u>
Placements (note 5)	12 717 703	6 591 605
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 6)	644 899	687 742
	<u>16 937 350 \$</u>	<u>12 802 673 \$</u>
<b>Passifs et actifs nets</b>		
Passifs à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	565 559 \$	409 250 \$
Apports reportés	119 729	10 534
	<u>685 288</u>	<u>419 784</u>
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail (note 8)	480 992	570 841
Actifs nets (note 9)		
Fonds affectés à l'interne		
Fonds quadriennal pour opérations	–	4 000 000
Réserve pour éventualités	2 500 000	–
Fonds général pour imprévus	1 500 000	1 325 000
Réserve pour priorités stratégiques	2 000 000	–
Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	407 736	407 896
Non affectés	9 363 334	6 079 152
	<u>15 771 070</u>	<u>11 812 048</u>
Engagements (note 10)		
Impact de la COVID-19 (note 11)		
	<u>16 937 350 \$</u>	<u>12 802 673 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

\_\_\_\_\_ administrateur

\_\_\_\_\_ administrateur

# INGÉNIEURS CANADA

## État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec des informations comparatives pour 2019

	2020	2019
<b>Produits</b>		
Programmes nationaux (note 12)	9 526 001 \$	11 361 095 \$
Services généraux	3 195 446	3 152 276
Gain net non réalisé sur les placements	507 902	651 071
Revenus de placements	243 097	192 583
Programmes de sensibilisation	100 667	104 667
	<b>13 573 113</b>	<b>15 461 692</b>
<b>Charges</b>		
Charges d'exploitation		
Agrément	90 016	226 072
Développement des relations de travail	3 760	96 314
Services et outils	13 875	47 007
Programmes nationaux	1 438 491	921 663
Défense des intérêts auprès du gouvernement fédéral	52 087	37 807
Recherche et modifications réglementaires	4 904	11 024
Mobilité internationale	31 479	43 530
Promotion et programmes de sensibilisation	272 839	350 585
Diversité et inclusion	138 088	212 651
Protection des marques officielles	111 043	115 598
Services de secrétariat	420 405	837 517
Services généraux (note 13)	6 654 889	6 758 945
	<b>9 231 876</b>	<b>9 658 713</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous</b>	<b>4 341 237</b>	<b>5 802 979</b>
<b>Dépenses de projet</b>		
Projet d'amélioration de l'agrément	137 184	113 482
Mobilité internationale – projet ponctuel de l'IIDD	95 506	–
Services et outils – évaluation axée sur les compétences	147 715	217 779
Services et outils – NMDB	1 810	–
Services administratifs - programme « Espace »	–	9 819
Services de secrétariat – projet GPSC	–	69 161
	<b>382 215</b>	<b>410 241</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>3 959 022 \$</b>	<b>5 392 738 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# INGÉNIEURS CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec des informations comparatives pour 2019

	Fonds quadriennal pour opérations (note 9)	Réserve pour éventualités (note 9)	Fonds général pour imprévus (note 9)	Réserve pour priorités stratégiques (note 9)	Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 9)	Non affectés	2020	2019
Solde au début de l'exercice	4 000 000 \$	– \$	1 325 000 \$	– \$	407 896 \$	6 079 152 \$	11 812 048 \$	6 419 310 \$
Virements des fonds affectés à l'interne	(4 000 000)	2 500 000	175 000	2 000 000	–	(675 000)	–	–
Excédent des produits par rapport aux charges	–	–	–	–	–	3 959 022	3 959 022	5 392 738
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	–	–	(109 136)	109 136	–	–
Acquisition d'actifs incorporels	–	–	–	–	66 293	(66 293)	–	–
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	–	–	–	–	42 684	(42 684)	–	–
<b>Solde à la fin d'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>2 500 000 \$</b>	<b>1 500 000 \$</b>	<b>2 000 000 \$</b>	<b>407 737 \$</b>	<b>9 363 333 \$</b>	<b>15 771 070 \$</b>	<b>11 812 048 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# INGÉNIEURS CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec des informations comparatives pour 2019

	2020	2019
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	3 959 022 \$	5 392 738 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	109 136	223 174
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(89 849)	(87 453)
Gain net non réalisé sur les placements	(507 902)	(651 071)
Variations des postes hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des sommes à recevoir	(5 164)	(17 930)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et des dépôts	(12 596)	251 748
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	156 309	(2 449 782)
Augmentation (diminution) des apports reportés	109 195	(22 466)
	<u>3 718 151</u>	<u>2 638 958</u>
Activités d'investissement		
Augmentation nette de placements	(5 618 196)	(181 410)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(66 293)	(23 696)
	<u>(5 684 489)</u>	<u>(205 106)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 966 338)	2 433 852
Encaisse au début de l'exercice	4 263 039	1 829 187
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>2 296 701 \$</u>	<u>4 263 039 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## 1. Lois applicables et nature des activités

Ingénieurs Canada est une fédération nationale qui regroupe les douze ordres provinciaux et territoriaux autorisés à délivrer des permis d'exercice aux ingénieurs et à réglementer l'exercice de la profession dans tout le Canada. Ingénieurs Canada existe pour que ses ordres constituants disposent du soutien nécessaire à une profession d'ingénieur qui progresse et s'autoréglemente, et ce, dans l'intérêt public et à un coût justifié par les résultats.

Ingénieurs Canada a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 31 octobre 2013, le Conseil canadien des ingénieurs est devenu Ingénieurs Canada et, depuis cette date, les statuts constitutifs d'Ingénieurs Canada sont dressés en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* plutôt que de la *Loi sur les corporations canadiennes*. En sa qualité d'organisme sans but lucratif, Ingénieurs Canada est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

### a) Constatation des produits

Ingénieurs Canada applique la méthode du report propre aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les principales sources de revenus d'Ingénieurs Canada sont les cotisations des membres, les montants provenant des programmes d'affinité et d'assurance, et les revenus provenant des projets financés par le gouvernement.

Les produits provenant des cotisations provinciales et des cotisations annuelles par habitant sont constatés après facturation des membres constituants et figurent au poste Services intégrés à l'état des résultats. Les revenus des programmes d'affinité sont constatés lorsque les sommes deviennent recouvrables conformément aux modalités de l'accord. Ces sommes figurent au poste Programmes nationaux à l'état des résultats.

Les revenus d'intérêt sont reconnus selon le nombre de jours pendant lesquels le placement a été détenu durant l'année. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et pertes sur la cession des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Tous les revenus de placements, y compris les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur les placements, sont constatés dans l'état des résultats.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### a) Constatation des produits (suite)

Les revenus des projets financés par des sources externes, qui comprennent les revenus des projets financés par le gouvernement, sont constatés selon la méthode du report au fur et à mesure que les charges admissibles connexes sont engagées, conformément aux dispositions de chaque contrat. Les sommes reçues en excédent des charges admissibles sont comptabilisées sous forme de passif.

### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de les reporter à la juste valeur. Ingénieurs Canada a choisi de reporter ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour acquérir des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation à la fin de chaque exercice. S'il existe une indication de dépréciation, Ingénieurs Canada doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant que pourrait rapporter la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'Ingénieurs Canada pourrait tirer de l'exercice de ses droits sur tout bien affecté en garantie. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, Ingénieurs Canada comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation corporelle cesse de contribuer à la capacité d'Ingénieurs Canada de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Actif	Durée
Immobilisations corporelles	
Ameublement, accessoires et équipement	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

### d) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont reportés et amortis sur la durée du bail. L'amortissement annuel est comptabilisé à titre de crédit dans les charges locatives.

### e) Charges imputées

Dans l'état des résultats, Ingénieurs Canada présente ses charges par fonction.

Ingénieurs Canada ne ventile pas les charges entre les fonctions après la comptabilisation initiale.

### f) Conversion des devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont initialement inscrites au taux de change en vigueur à la date de conversion. Les actifs et passifs monétaires sont ensuite convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges en devises étrangères sont convertis au taux mensuel moyen en vigueur pendant l'année. Les gains et pertes découlant de la conversion sont inclus dans les produits financiers dans l'état des résultats.

### g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Celles-ci font l'objet d'un examen annuel et, lorsque des redressements doivent être apportés, ils sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils deviennent connus.



# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

### 3. Encaisse

L'encaisse d'Ingénieurs Canada est détenue dans des banques à charte canadiennes. Presque tous les comptes sont en dollars canadiens et portent intérêt à des taux variables établis périodiquement par la banque en fonction de son taux préférentiel moins 2,75 % (taux préférentiel moins 2,75 % en 2019).

#### *Marge de crédit*

Ingénieurs Canada possède une marge de crédit lui permettant d'emprunter 500 000 \$ (500 000 \$ en 2019) au taux préférentiel majoré de 1 %. Cette marge de crédit doit être renouvelée annuellement. En date du 31 décembre 2020, il n'y avait aucun solde impayé (néant \$ en 2019) au titre de cette marge de crédit.

### 4. Montants à recevoir

	2020	2019
Programmes d'affinité et d'assurances	1 122 700 \$	1 066 930 \$
Sommes à recevoir de l'État	31 917	43 542
Sommes à recevoir – autres	1 421	–
Cotisations à recevoir des membres	–	40 402
	<b>1 156 038 \$</b>	<b>1 150 874 \$</b>

### 5. Placements

	Juste valeur	2020		2019	
		Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations	6 751 823 \$	6 620 175 \$	2 808 348 \$	2 782 805 \$	
Fonds d'actions canadiennes	2 250 483	1 920 985	1 227 674	867 151	
Fonds d'actions internationales	1 462 289	1 052 313	889 546	664 741	
Fonds d'actions américaines	2 253 108	1 468 107	1 666 037	1 078 764	
	<b>12 717 703 \$</b>	<b>11 061 580 \$</b>	<b>6 591 605 \$</b>	<b>5 393 461 \$</b>	

Les placements détenus par Ingénieurs Canada l'aident à financer ses actifs nets qui sont grevés d'une affectation interne à des fins particulières (note 9 a)).

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

## 6. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Ameublement, accessoires et équipement	203 292 \$	\$	\$	9 471 \$
Matériel informatique	390 630			38 887
Améliorations locatives	1 062 612			639 384
	1 656 534 \$	\$	\$	687 742 \$

Au 31 décembre 2019, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles s'élevaient respectivement à 1 765 565 \$ et 1 077 823 \$. Au cours de l'exercice, Ingénieurs Canada s'est départi des immobilisations corporelles dont le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 175 324 \$.

## 7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2020	2019
Charges d'exploitation	161 360 \$	235 880 \$
Charges à payer	122 130	5 595
Régularisations de rémunération	241 009	126 889
Assurance responsabilité professionnelle secondaire payable aux membres	41 060	40 886
	565 559 \$	409 250 \$

Les charges d'exploitation et les charges à payer ne comprennent pas de remises gouvernementales telles que des taxes de vente ou des cotisations sociales.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

## 8. Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

En 2015, Ingénieurs Canada a conclu un bail pour la location de locaux pour les dix prochaines années. Dans le cadre de cette entente, Ingénieurs Canada a touché une allocation au locataire visant à couvrir les coûts d'aménagement jusqu'à concurrence de 30 \$ par pied-carré d'espace loué, en plus de profiter d'une période sans loyer de neuf mois.

	Avantages incitatifs relatifs au bail - période sans loyer	Allocation au locataire - coûts d'aménagement	Total
Solde au début de l'exercice	290 995 \$	279 846 \$	570 841 \$
Moins l'amortissement	44 768	45 081	89 849
Solde à la fin de l'exercice	246 227 \$	234 765 \$	480 992 \$

## 9. Actifs nets

L'objectif général d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne ses actifs nets consiste à financer les projets à venir, les opérations courantes, les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Ingénieurs Canada gère ses actifs nets en établissant des fonds affectés et en réservant des montants dans les actifs nets affectés en vue de projets prévus, d'éventualités et d'autres besoins en capital. Ces affectations sont présentées dans l'état de l'évolution des actifs nets et détaillées à la note 9a).

L'objectif d'Ingénieurs Canada à l'égard de ses actifs nets non affectés consiste à maintenir un solde suffisant pour répondre aux besoins liés à la tenue de ses activités courantes et à financer d'éventuelles pertes latentes sur ses placements. Les actifs nets investis en immobilisations et les actifs incorporels d'Ingénieurs Canada sont équivalents à leur valeur comptable nette, moins les avantages incitatifs à la location correspondants.

Ingénieurs Canada n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital et elle a adopté une nouvelle stratégie générale à l'égard de son actif net, qui a pris effet en 2020.

### a) Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, comme suit :

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

## 9. Actifs nets (suite)

### a) Actifs nets grevés d'une affectation interne (suite)

La réserve pour éventualités a pour but d'atténuer l'incidence financière du risque d'événements négatifs imprévus qui pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les produits ou les charges d'Ingénieurs Canada. Le niveau cible de cette réserve est de 2 500 000 \$.

Le fonds général pour imprévus garantit que des sommes seront accessibles en cas de contestation judiciaire, afin de régler les franchises d'assurance et d'aider les ordres constituants lorsqu'il est évident qu'ils n'ont pas les ressources financières voulues pour mettre en œuvre une mesure d'exécution et/ou une obligation statutaire qui aurait des répercussions évidentes et importantes sur les autres ordres. Ce fonds a un niveau cible de 1 500 000 \$.

La réserve pour priorités stratégiques a pour objet de fournir des fonds pour des projets stratégiques prévus et de répondre aux risques et aux besoins d'investissement futurs en lien avec la performance, l'accessibilité et la sécurité des actifs informatiques. Le niveau cible de cette réserve est de 2 000 000 \$.

Le conseil d'administration d'Ingénieurs Canada créera aussi de nouveaux fonds de réserve ou supprimera les fonds existants, selon les besoins.

## 10. Engagements

Ingénieurs Canada loue des locaux pour bureaux en vertu d'un bail qui se terminera le 30 juin 2026. Les loyaux minimaux que l'organisme s'est engagé à payer pour les cinq prochaines années sont les suivants :

2021	664 671 \$
2022	683 829
2023	683 829
2024	681 658
2025	680 934
Années suivantes	340 467
	<hr/>
	3 735 388 \$

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## 11. L'impact de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'écllosion de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques et cela a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux. La situation est changeante et la durée et l'ampleur ultimes de l'impact sur l'économie canadienne et tous les aspects des activités de l'organisme ne sont pas entièrement connus.

La direction a ouvertement mis en œuvre certaines stratégies et mesures en réponse à l'écllosion de COVID-19. La santé et la sécurité de tout le personnel de l'Association ont été prioritairement renforcées et la direction a imposé le télétravail, a suspendu tous les voyages intérieurs et internationaux, a annulé toutes les réunions en personne et fait appel aux méthodes numériques. La direction est convaincue qu'il sera efficace à atténuer les effets de la COVID-19 sur le fonctionnement.

Des ajustements doivent être apportés aux états financiers lorsque des événements survenus entre la date des états financiers et la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information suffisant à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. Après avoir évalué les répercussions financières, la direction a jugé inutile pour l'heure d'apporter d'autres ajustements aux états financiers.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités et la situation financière de l'Organisation ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Pour le moment, il n'est pas possible d'établir une estimation de l'incidence financière de la pandémie sur l'Organisation.

## 12. Programmes d'affinité et d'assurances

Ingénieurs Canada est partie à un certain nombre d'accords avec des sociétés de services financiers. En vertu de ces accords, Ingénieurs Canada tire des revenus, appelés produits de programmes d'affinité dans les présents états financiers, de l'achat de biens et de services par les membres des ordres provinciaux et territoriaux membres d'Ingénieurs Canada.

Ces accords ont différentes modalités ainsi que différentes dates d'expiration et méthodes. Certains ont des dates d'expiration fixes avec options de renouvellement, tandis que d'autres restent en vigueur jusqu'à résiliation sur préavis d'une des parties.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## 12. Programmes d'affinité et d'assurances (suite)

Les deux accords les plus importants représentaient 92 % des produits des programmes d'affinité en 2020 (99 % en 2019) et couvrent les périodes suivantes :

- un accord d'une durée de douze ans qui prendra fin en décembre 2029 avec renouvellements automatiques de cinq ans jusqu'à résiliation par une des parties sur préavis de 180 jours avant l'expiration de ce délai, qui représentait 75 % des produits des programmes d'affinité en 2020 (85 % en 2019); et
- un accord sans date d'expiration fixe, qui représentait 17 % des produits du programme d'assurance (14 % en 2019).

## 13. Cotisations au régime de retraite

Ingénieurs Canada administre le régime de retraite à cotisations déterminées de ses employés, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. En 2020, les cotisations au régime s'élevaient à 193 946 \$ (194 370 \$ en 2019) et sont incluses dans les salaires et charges sociales.

## 14. Gestion des risques financiers

Ingénieurs Canada s'expose à divers risques financiers dans l'exercice de ses activités d'exploitation et d'investissement. La direction d'Ingénieurs Canada a adopté différentes politiques afin de réduire ces risques, dont la Politique en matière de fonds assujettis à des restrictions internes et la Politique sur les engagements financiers et les paiements. Ingénieurs Canada confie également la gestion de son portefeuille de placements à une société de l'extérieur.

### a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Ingénieurs Canada est exposé au risque de marché associé à ses placements, comme l'explique la note 5.

### b) Risque de change

Ingénieurs Canada n'est pas exposé à un risque de change important, car il ne détient pas d'espèces ou de placements importants libellés en devises.

# INGÉNIEURS CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## 14. Gestion des risques financiers (suite)

### c) Risque de taux d'intérêt

Ingénieurs Canada est exposé au risque de crédit et de taux d'intérêt associé à ses placements portant intérêt. Les fonds communs de placement en obligations détenus par Ingénieurs Canada sont indiqués à la note 5 et portent intérêt à taux fixes, et Ingénieurs Canada est donc exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers d'Ingénieurs Canada portant intérêt à taux fixes ne représentent pas de sommes importantes et n'entraînent donc pas de risque important de taux d'intérêt. Ingénieurs Canada n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

### d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Ingénieurs Canada ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en temps opportun et de façon rentable. Ingénieurs Canada réduit son exposition au risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Ingénieurs Canada est exposée au risque de crédit du fait que ses contreparties pourraient ne pas lui verser les sommes qu'elles lui doivent. Afin d'atténuer son risque de crédit, Ingénieurs Canada a conclu des accords à long terme avec la plus grande partie de ses débiteurs, en plus d'appliquer des politiques de crédit et de contrôler les recouvrements. Se reporter à la note 12 pour de plus amples détails sur les accords importants avec des contreparties. Une provision pour créances douteuses est établie en fonction de facteurs entourant le risque de crédit de certains membres, de même qu'en fonction des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 décembre 2020, la provision pour créances douteuses était de 0 \$ (0 \$ en 2019).

## 15. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2019 ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2020.

# Ingénieurs Canada

Rapport sur les constatations  
découlant de l'audit pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2020

*KPMG LLP*

Préparé le 3 mars 2021 pour la  
réunion du comité des finances, de  
l'audit et des risques au 17 mars  
2021

[kpmg.ca/audit/fr](http://kpmg.ca/audit/fr)





# Table des matières

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Changements par rapport au plan d'audit</b>	<b>3</b>
<b>Nouveautés en 2020</b>	<b>5</b>
<b>Présentation des états financiers et informations à fournir</b>	<b>8</b>
<b>Écarts non corrigés et ajustements corrigés</b>	<b>9</b>
<b>Annexes</b>	<b>12</b>

# Personnes-ressources chez KPMG

## Personnes-ressources chez KPMG relativement à ce rapport :



Andrew Newman, FCPA, FCA

**leader responsable de la mission d'audit**

[andrewnewman@kpmg.ca](mailto:andrewnewman@kpmg.ca)

Tél: 613-212-2877

---



Kirsten Giles

**Directrice principale en audit**

[kgiles@kpmg.ca](mailto:kgiles@kpmg.ca)

Tel: 613-212-3658

---

# Sommaire

## Objet du rapport<sup>1</sup>

Le présent *Rapport sur les constatations découlant de l'audit* a pour objet de vous aider, en votre qualité de membre du comité d'audit, à effectuer un examen des résultats de notre audit des états financiers au 31 décembre 2020. Il repose sur le plan d'audit que nous avons présenté au comité des finances, de l'audit et des risques.

### Nouveautés en 2020

Il s'est produit des changements importants en 2020 qui ont eu des répercussions sur l'information financière et notre audit ; nous en avons tenu compte dans le plan d'audit et les constatations qui en découlent sont résumées dans le présent rapport:

- la pandémie de COVID-19 – reportez-vous aux pages 6-7
- de nouvelles normes d'audit canadiennes (« NCA ») – reportez-vous à la page 8

### Changements par rapport au plan d'audit

Aucun changement important n'a été apporté en ce qui a trait à notre audit, par rapport au *Rapport sur la planification de l'audit* qui vous a été présenté précédemment.

### Achèvement de l'audit

En date du 22 février 2020, nous avons mené à bien l'audit des états financiers, à l'exception de certaines procédures résiduelles, notamment :

- la conclusion de nos discussions avec le Comité des finances, de l'audit et des risques;
- l'achèvement de l'examen des procédures d'audit de certains dossiers sélectionnés;

- la confirmation et la divulgation des transferts entre les soldes de fonds de l'actif net;
- l'achèvement des procédures d'audit des événements subséquents et examen des dossiers pour la vérification des estimations comptables;
- l'obtention d'éléments probants à l'appui de l'approbation des états financiers par le conseil d'administration;
- la réception de la lettre d'affirmation signée;
- l'achèvement des procédures d'audit des événements subséquents jusqu'à la date du rapport d'audit.

Nous communiquerons au comité d'audit, et pas seulement à son président, les questions importantes, s'il en est, découlant de l'achèvement de l'audit, y compris l'achèvement des procédures susmentionnées.

Notre rapport des auditeurs portera la date de l'achèvement des procédures résiduelles.

# Sommaire (suite)

## Écarts non corrigés

Nous n'avons relevé aucun écart qui soit demeuré non corrigé.

## Méthodes et pratiques comptables importantes

Il n'y a eu, en ce qui a trait aux méthodes et pratiques comptables importantes, aucun choix initial ni aucun changement devant être portés à votre attention.

## Déficiences du contrôle

Nous n'avons détecté aucune déficience du contrôle que nous aurions déterminée comme étant une déficience importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## Indépendance

Nous avons joint une copie de notre lettre annuelle sur l'indépendance portant la date du présent rapport, qui mentionne que nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada.

# Nouveautés en 2020

## Pandémie de COVID-19

Nous avons communiqué les révisions apportées à notre plan d'audit découlant des répercussions de la pandémie de COVID-19. Nous avons adapté notre audit en réponse aux changements continus dans l'environnement d'Ingénieurs Canada, y compris les incidences sur l'information financière et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

### Aspects touchés

### Principales observations

#### Information financière de la société

- Nous avons pris en considération les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'information financière ainsi que les informations accrues à fournir dans les états financiers en raison des jugements importants portés.
- Pour les aspects des états financiers à l'égard desquels les estimations ont nécessité de porter des jugements importants, nous avons évalué la question de savoir si la méthode, les hypothèses et les données utilisées par la direction pour calculer les estimations comptables, de même que les informations connexes à fournir dans les états financiers, étaient encore appropriées selon le référentiel d'information financière pertinent, compte tenu de l'évolution de la situation économique et de l'incertitude d'estimation accrue – Reportez-vous à la page 7
- Les aspects des états financiers les plus touchés comprennent :
  - Évaluation des risques financiers et de la continuité : un accent accru a été mis sur la question de savoir si la COVID a créé des risques financiers supplémentaires pour l'entité et s'il existe des doutes quant à la capacité de l'entité de poursuivre ses activités.
  - Divulgations – Voir la note relative à la COVID-19 dans les états financiers pour les divulgations requises en lien avec la COVID-19 pour les états financiers au 31 décembre 2020.

#### Contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société

- Compte tenu de l'environnement de travail à distance de la société, les répercussions sur l'information financière susmentionnées ont nécessité d'apporter certains changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société
- En raison des changements apportés aux composantes du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en raison de la pandémie de COVID-19, nous avons :
  - évalué la conception des nouveaux contrôles pertinents mis en place dans l'environnement de contrôle, le processus d'évaluation des risques de l'entité, ainsi que les composantes « information et communication » et « suivi » du contrôle interne à l'égard de l'information financière
  - évalué la conception des activités de contrôle afin d'identifier les événements et les situations qui sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Nous avons également déterminé si ces activités de contrôle avaient été mises en place.

## Pandémie de COVID-19

Nous avons communiqué les révisions apportées à notre plan d'audit découlant des répercussions de la pandémie de COVID-19. Nous avons adapté notre audit en réponse aux changements continus dans l'environnement d'Ingénieurs Canada, y compris les incidences sur l'information financière et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

### Aspects touchés

### Principales observations

#### Seuil de signification

- Nous avons pris en considération les répercussions sur l'information financière en ce qui concerne l'établissement autant que la réévaluation du seuil de signification pour l'audit des états financiers.
- Selon le rapport de planification d'audit, l'importance relative restée la même (950 000 \$).

#### Évaluation des risques

- Nous avons effectué une évaluation des risques plus approfondie ciblant spécifiquement les incidences de la pandémie de COVID-19, y compris une évaluation des facteurs de risque de fraude (c.-à-d. les conditions ou événements pouvant indiquer une incitation/pression à commettre une fraude, une occasion de commettre une fraude ou une rationalisation pour justifier de commettre une fraude).

#### Travail à distance

- Nous avons utilisé des salles de travail virtuelles, des vidéoconférences et des sites partagés en interne par les équipes pour une collaboration en temps réel entre les membres de l'équipe d'audit et avec la direction.
- Nous avons exercé un esprit critique plus aigu lors de l'évaluation des éléments probants électroniques reçus, et nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires pour valider l'authenticité et la fiabilité des informations électroniques utilisées comme éléments probants.

#### Direction et supervision de l'audit

- Le directeur, l'associé et le responsable du contrôle qualité de la mission ont participé activement à la détermination de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'audit (comme il a été mentionné précédemment).
- Les directeurs et les associés ont mis en place de nouveaux processus de supervision pour composer avec un environnement de télétravail, et notre stratégie d'audit nous a permis de gérer l'audit au moyen de jalons significatifs et de communications fréquentes.

## Nouvelles normes d'audit

Les nouvelles normes d'audit suivantes qui s'appliquent pour l'exercice considéré ont eu une incidence sur notre audit.

Normes	Principales observations
<p><b>NCA 540, <i>Audit des estimations comptables et des informations y afférentes</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— La nouvelle norme a été appliquée à toutes les estimations contenues dans les états financiers qui comportaient un risque d'anomalie significative en raison de l'incertitude d'estimation, et non pas seulement aux « estimations clés », aux « estimations comptables critiques » ou aux « estimations présentant des risques importants ».</li> <li>— Le niveau de détail et la complexité de la nouvelle norme ainsi que notre interprétation de son application ont nécessité une planification et des discussions accrues et une plus grande intervention de la part de membres plus expérimentés de l'équipe de mission.</li> <li>— Nous avons procédé à des évaluations des risques plus détaillées en nous fondant sur les éléments qui composent <u>chaque</u> estimation comptable, notamment la méthode, les hypothèses utilisées, les données utilisées et l'application de la méthode.</li> <li>— Nous avons pris en considération la possibilité d'un parti pris de la direction.</li> <li>— Nous avons évalué le degré d'incertitude, de complexité et de subjectivité qu'implique l'établissement de chaque estimation comptable afin de déterminer le niveau de réponse d'audit; plus le niveau de réponse requis était élevé, plus les éléments probants devaient être convaincants.</li> </ul>

# Présentation des états financiers et informations à fournir

Les anomalies, y compris les omissions, s'il en est, qui concernent la présentation des états financiers et les éléments d'information à fournir sont indiquées dans la lettre d'affirmation de la direction.

Nous soulignons également ce qui suit :

---

Forme, disposition et  
contenu des états  
financiers

Adéquat. Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

---



# Écarts non corrigés et ajustements corrigés

Les écarts et les ajustements comprennent ceux liés à la présentation et aux informations fournies.

Les normes professionnelles exigent que nous demandions à la direction et au comité d'audit que tous les écarts identifiés soient corrigés. Nous avons déjà formulé cette demande à la direction.

## Écarts non corrigés

Nous n'avons pas détecté d'écarts qui sont demeurés non corrigés.

## Ajustements corrigés

Nous n'avons pas détecté d'ajustements qui ont été communiqués à la direction.

.

# Bilan du plan d'audit - Échéancier

Nous présentons un bilan sommaire des points inclus dans le plan d'audit présenté au Comité des finances, de la vérification et des risques, afin de faciliter les discussions sur les changements ou les écarts par rapport au plan d'audit. Nous présentons une comparaison de l'échéancier prévu présenté et convenu lors de la réunion du Comité des finances, de l'audit et des risques par rapport aux dates réelles d'exécution et de prestation.

Travaux d'audit et description des produits livrables	Date prévue	Date de prestation ou d'exécution
Les travaux provisoires sur le terrain seront effectués par KPMG	14 au 16 décembre 2020	S. O.
Envoi du plan d'audit provisoire à la direction pour examen et approbation	17 novembre 2020	17 novembre 2020
Présentation du rapport de planification d'audit au Comité des finances, de la vérification et des risques	1 <sup>er</sup> décembre 2020	1 <sup>er</sup> décembre 2020
KPMG fournira à la direction une liste des documents et des documents de travail préparés par les clients	14 décembre 2020	21 décembre 2020
La direction fournira les confirmations bancaires et de placement signées	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Ingénieurs Canada terminera la clôture des livres et registres de fin d'exercice au 31 décembre 2020	15 janvier 2021	15 janvier 2021
La direction fournira les documents de travail requis à KPMG en se fondant sur la liste des exigences en matière de documentation des travaux d'audit de fin d'exercice	Le ou avant le 5 février 2021	3 au 5 février 2021
Travaux d'audit sur le terrain/à distance, qui seront effectués par KPMG	8 au 12 février 2021	8 au 12 février 2021
Rapport financier provisoire et documents connexes préparés par KPMG et fournis à la direction	3 mars 2021	4 mars 2021
Présentation du rapport financier provisoire et des constatations d'audit au Comité des finances, de l'audit et des risques	17 mars 2021	Date prévue : 17 mars 2021
KPMG fournira la version finale des produits livrables (états financiers et rapport sur les constatations de l'audit) en anglais et en français	19 mars 2021	Date prévue : 19 mars 2021
Réunion du conseil d'administration pour faire approuver les états financiers	7 avril 2021	Date prévue : 7 avril 2021
KPMG fournira une ébauche de la déclaration de revenus à Ingénieurs Canada aux fins d'examen	27 avril 2021	Date prévue : 27 avril 2021
Compte rendu de l'audit entre KPMG et la direction, indiquant les domaines d'intérêt ou les services d'audit supplémentaires à venir	Mai 2021	Une date sera fixée en mai 2021

# Bilan du plan d'audit – Frais d'audit



Nous présentons un bilan des points inclus dans le plan d'audit présenté au Comité des finances, de l'audit et des risques afin de faciliter les discussions sur les changements ou les écarts par rapport au plan d'audit. Nous discuterons des questions qui pourraient avoir une incidence sur nos honoraires professionnels convenus lors de la réunion du 9 décembre 2020 du Comité des finances, de l'audit et des risques, et nous informerons ce dernier de toute révision de nos frais d'audit.

Facteurs pouvant avoir une incidence sur nos honoraires	Nos observations
État de préparation à l'audit	Selon le calendrier de vérification prévu ci-dessus, il y a eu certains retards dans la réalisation de certaines demandes d'audit; toutefois, ces retards ne sont pas attribuables à un manque de préparation en matière d'audit de la part d'Ingénieurs Canada, mais plutôt au fait qu'il s'agissait pour l'organisme de son tout premier audit par voie virtuelle. En fin de compte, cela n'a pas eu d'incidence sur le respect des délais de production de rapports au Comité des finances, de l'audit et des risques.
Disponibilité des membres de l'équipe du client	Des membres clés de l'équipe d'Ingénieurs Canada étaient disponibles et réceptifs aux besoins de l'équipe d'audit, et donnaient rapidement suite aux demandes de celle-ci tout au long de la vérification.
Détermination des lacunes en matière de contrôle	Aucune lacune importante en matière de contrôle n'a été décelée dans le cadre des travaux sur le terrain.
Changements importants dans la nature ou l'ampleur des activités	Aucun changement important n'a été relevé quant à la nature ou à l'ampleur des activités dans le plan d'audit, et aucun changement important n'a été relevé durant l'audit.
Modifications au calendrier des travaux d'audit	Il n'y a pas eu d'écart important au niveau des échéanciers des travaux d'audit par rapport à ce qui avait été convenu dans le plan d'audit.
Opérations ponctuelles importantes	Nous n'avons relevé aucune opération ponctuelle importante conclue par rapport aux états financiers au 31 décembre 2020.
Présence aux réunions du Comité des finances, de l'audit et des risques	Nous avons assisté comme prévu à deux réunions du Comité des finances, de l'audit et des risques.
Audit des estimations comptables	Comme indiqué ci-dessus, nous avons appliqué les procédures requises pour effectuer l'audit des estimations comptables de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. Au cours de l'audit de fin d'exercice, nous avons appliqué des procédures d'évaluation des risques pour toutes les estimations comptables potentielles et nous avons conclu qu'aucune des estimations comptables applicables ne correspondait à cette définition selon les nouvelles normes d'audit.
COVID-19	Comme il a été mentionné dans le plan d'audit, des efforts supplémentaires ont dû être déployés compte tenu de l'environnement d'audit à distance et des risques connexes, ainsi que de l'incidence de la COVID-19 sur l'audit d'Ingénieurs Canada. En particulier, il nous a fallu plus de temps pour procéder à un audit à distance, comprendre les processus qui étaient touchés par les régimes de travail à distance, évaluer les risques inhérents et remplir les documents de travail obligatoires.

## Révisions des frais d'audit :

Compte tenu des efforts supplémentaires requis en raison de la COVID-19 et de l'audit des estimations susmentionnées, nos honoraires professionnels seront majorés de 1 000 \$, pour un total révisé de 21 800 \$. Tous les autres honoraires professionnels demeurent appropriés pour l'audit des états financiers d'Ingénieurs Canada.

# Annexes

## Table des matières

Annexe 1 – Autres communications requises

Annexe 2 : Développements récents

Annexe 3 : Approche Lean in Audit™

Annexe 4 – Perspectives en audit et en certification



# Annexe 1 - Autres communications requises

## Rapport

Le rapport signé de l'auditeur sera remis après l'approbation des états financiers du conseil d'administration, la réception de la lettre de déclaration de la direction signée par la direction et l'achèvement de toutes les procédures d'audit requises.

## Conditions de la mission

Une copie de la lettre de mission a été remise au Comité des finances, de l'audit et des risques.

## Rapports au comité d'audit

Nous avons remis notre rapport de planification d'audit au Comité des finances, de l'audit et des risques le 9 décembre 2020.

## Déclarations de la direction

Une copie de la lettre d'affirmation de la direction est fournie par la direction. Nous obtiendrons de la direction les lettres d'affirmation signées à la fin de l'audit.

## Qualité de l'audit au Canada

Les rapports accessibles en cliquant sur les liens suivants ont été publiés par le Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») pour informer les comités d'audit et les autres parties prenantes des résultats des examens de la qualité effectués au cours de l'exercice précédent :

- [Rapport d'informations sur la qualité de l'audit du CCRC : Résultats des inspections intermédiaires de 2020](#)
- [Rapport d'informations sur la qualité de l'audit du CCRC : Résultats des inspections annuelles de 2019](#)

Visitez la page [Ressources pour la qualité de l'audit](#) pour de plus amples renseignements, et accédez notamment à notre [Rapport sur la transparence](#).

## Annexe 2 : Développements récents

La publication *Développements récents*, produite par le groupe de pratique de KPMG spécialisé dans le secteur public et les organismes sans but lucratif (OSBL), fait une synthèse des questions de réglementation, de gouvernance et opérationnelles qui touchent les secteurs public et des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Nous fournissons ce résumé pour informer nos clients des changements qui pourraient avoir une incidence sur leur organisation et des tendances que nous observons dans l'industrie à la suite de nos discussions avec la direction et les membres du conseil d'administration de nos clients.

Nous joignons cette publication à nos plans et rapports d'audit sur les constatations d'audit que nous remettons aux comités des finances, de l'audit et des risques de nos clients des secteurs public et des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. Même si certains des développements pourraient ne pas avoir d'incidence directe sur votre entreprise, nous estimons important que les membres de la direction et des comités des organismes de bienfaisance et sans but lucratif comprennent bien ce qui se passe dans les secteurs parapublic et des organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

### Séminaire annuel sur la comptabilité, la fiscalité et les risques des organismes sans but lucratif

Le **5 novembre 2020**, KPMG tiendra à distance son séminaire annuel sur la comptabilité, la fiscalité et les risques des OSBL. En plus de traiter dans le détail des questions d'actualité en matière de comptabilité, d'impôt, de technologie et de risque, dont certaines sont analysées ici plus loin, ce séminaire constitue une occasion de prodiguer des conseils aux OSBL et aux organismes de bienfaisance au sujet des nouvelles normes, des nouveaux règlements et des pratiques exemplaires. Cet événement réunit tous les ans plus d'une centaine de cadres supérieurs, de directeurs financiers et d'administrateurs d'Ottawa du milieu des OSBL et des organismes caritatifs.

Nous invitons les membres du comité d'audit à assister au séminaire virtuel le 5 novembre 2020. Si vous souhaitez que votre nom figure dorénavant sur la liste des invités, veuillez envoyer un courriel à Vanessa Hundert à [vhundert@kpmg.ca](mailto:vhundert@kpmg.ca).

### Assurance du retour au travail

Le retour en milieu de travail physique est un enjeu complexe, mais fait partie intégrante de la reprise des activités des organisations à la suite de la pandémie. Divers facteurs relatifs à la santé et à la sécurité devront être pris en compte au moment d'élaborer une stratégie de retour au travail. Toutefois, les répercussions changeantes de la COVID-19 font en sorte qu'il est difficile pour les organisations de cheminer par elles-mêmes dans ce contexte.

Les entreprises ont établi plusieurs processus pour s'assurer que les risques pour la santé et la sécurité des employés sont bien compris et gérés de manière efficace. Toutefois, ces processus sont-ils complets et continuent-ils de s'adapter en fonction de cette pandémie en constante évolution? Dans ce contexte, de nombreuses questions demeurent sans réponse, mais voici ce que nous savons :

- les dirigeants joueront un rôle actif dans la gestion de la santé mentale;
- les lignes directrices en matière de reprise des activités seront différentes d'une municipalité à l'autre;
- les exigences changeront fréquemment;
- les pratiques exemplaires évolueront sur une période d'un an ou plus, et non en quelques semaines;
- il y aura des disparités régionales au niveau des approches;
- il y aura des éclosions de COVID-19 en milieu de travail;
- la journée de travail typique de « 9 à 5 » sera remise en question;
- la technologie fera partie de la solution et modifiera de façon permanente le milieu de travail, mais il faudra du temps pour évoluer en ce sens.

KPMG a élaboré un *Manuel exhaustif sur le retour au travail (RAT)* axé sur les personnes, qui tient compte de 23 éléments différents qui doivent être pris en compte pour permettre au personnel et aux intervenants pertinents de réintégrer leur milieu de travail en toute sécurité. Le tout commence par l'établissement d'un groupe de travail sur la COVID-19 et se termine par une procédure d'intervention. Chacun des 23 éléments du Manuel sur le RAT comporte plusieurs mesures de suivi qui constituent la base d'un système complet de gestion du retour au travail.

Afin d'aider les entreprises à cheminer dans ce paysage en évolution rapide, KPMG a élaboré le **Cadre des systèmes de gestion du retour au travail (RAT)**.

Le Cadre des systèmes de gestion du RAT de KPMG et le processus d'assurance connexe accroîtront le niveau de confiance du gouvernement du Canada à l'égard de l'exhaustivité de son programme de RAT, de par son harmonisation avec les pratiques exemplaires de l'industrie. En fin de compte, notre cadre portera principalement sur les catégories suivantes harmonisées au cadre de RAT :

- gouvernance;
- planification et conception de programmes;
- préparation de l'effectif;
- mise en œuvre et opérations;
- surveillance, maintenance et amélioration.

Le cadre et le processus d'assurance du RAT fournissent à la direction et aux cadres un « guide » sur la mise en œuvre d'une approche de RAT et un cadre de gestion et de surveillance, ainsi qu'un niveau de reddition de compte favorisant la prise de mesures de gestion dynamiques et souples.

Notre approche consiste à produire une évaluation de l'état actuel, une analyse des écarts et une feuille de route pour la mise en œuvre du RAT, afin d'appuyer le déploiement des activités de gestion appropriées et, en fin de compte, d'assurer la surveillance et le suivi des réussites. Notre approche comprend aussi plusieurs outils, dont le tableau de bord du RAT, un outil de reddition de comptes permettant d'évaluer l'ensemble ou une partie du système de gestion du RAT du gouvernement du Canada et d'en faire le suivi; et l'application de protection des effectifs de KPMG. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'assurance du retour au travail, veuillez communiquer avec votre professionnel de KPMG.

## Programmes de subventions du gouvernement

Le gouvernement du Canada offre divers programmes de subventions aux organismes qui répondent à divers critères et caractéristiques. De nombreux programmes continuent de recevoir fréquemment des renseignements supplémentaires sur l'admissibilité, les prolongations de programmes et les restrictions. En tant que conseillers de confiance, nous sommes là pour vous aider. Comme chaque entreprise est unique, nos professionnels chevronnés peuvent vous aider à établir que la méthode que vous utilisez pour déterminer votre admissibilité – qui, bien souvent, est subjective – correspond à celle utilisée par des organismes semblables dans votre secteur et partout au Canada.

### Subvention salariale d'urgence du Canada :

Les employeurs admissibles à la SSUC comprennent, sans s'y limiter, les sociétés (autres que les institutions publiques), les particuliers, les organismes agricoles, certaines entreprises autochtones, les organismes de bienfaisance enregistrés, les organismes canadiens de sport amateur, les chambres de commerce, les conseils de métier, les syndicats et certains organismes sans but lucratif.

La subvention sera dorénavant axée sur les employés actifs qui ne sont pas en congé. Une forme transitoire de subvention prescrite sera offerte aux employés qui demeurent en congé en septembre.

En juillet 2020, le programme de SSUC a été considérablement modifié. Voici un résumé des changements qui pourraient s'appliquer à votre organisation :

- périodes de demande supplémentaires se terminant le 21 novembre 2020 (9 périodes de quatre semaines au total);
- date limite de présentation des demandes reportée au 31 janvier 2021;
- nombreuses autres nouvelles options, modifications aux définitions et nouvelles options pour maximiser les demandes.

Étant donné que des changements et des mises à jour très fréquents et potentiellement importants sont apportés au programme de SSUC, veuillez rester en contact avec votre professionnel de KPMG pour faire le point en temps réel et solliciter notre aide lorsque cela est possible.

**Subvention salariale temporaire :**

Les organismes qui ont un compte de paye de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au 18 mars 2020, qui ont versé une rémunération à un employé admissible entre le 18 mars et le 19 juin 2020, et qui satisfont aux exigences opérationnelles de l'ARC sont admissibles à la subvention salariale temporaire (SST). La subvention correspond à 10 % de la rémunération versée à un employé, jusqu'à concurrence d'un montant maximal.

Étant donné que des changements et des mises à jour très fréquents et potentiellement importants sont apportés au programme de SST, veuillez rester en contact avec votre professionnel de KPMG pour faire le point en temps réel et solliciter notre aide lorsque cela est possible.

**Prestation canadienne d'urgence :**

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) offre un soutien financier aux employés et aux travailleurs autonomes canadiens directement touchés par la COVID-19. Les récents changements ont porté de 4 à 6 mois la période d'admissibilité à la PCU et il est désormais possible de rembourser les montants versés lorsque les critères n'ont pas été remplis. La PCU a pris fin le 3 octobre 2020.

**Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes :**

Le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) offre des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif admissibles. Les modalités de remboursement du solde sont établies avant le 31 décembre 2022, ce qui donne lieu à une exonération de 25 % du solde initial du prêt. Les récents changements apportés au CUEC comprennent un élargissement important des critères d'admissibilité.

Les accords de prêt peuvent contenir des conditions qui risquent de manquer de cohérence par rapport aux critères fournis par le gouvernement du Canada. Les entreprises doivent s'assurer d'examiner de près leurs ententes de prêt. Étant donné que des changements et des mises à jour très fréquents et potentiellement importants sont apportés au programme de CUEC, veuillez rester en contact avec votre professionnel de KPMG pour faire le point en temps réel et solliciter notre aide lorsque cela est possible.

**Estimations comptables :**

La nouvelle norme d'audit sur les estimations comptables est en vigueur pour les audits des organisations dont l'exercice prend fin le ou après le 15 décembre 2020. Dans le cadre de la méthodologie d'audit des estimations révisée, les équipes de mission d'audit à l'échelle mondiale appliqueront une méthode uniforme pour faire l'audit des estimations comptables, y compris les estimations comptables à la juste valeur et les informations connexes. Les Normes canadiennes d'audit définissent une estimation comptable comme étant un montant monétaire dont la mesure, conformément aux exigences du référentiel comptable applicable, est sujette à l'incertitude relative aux estimations.

Les estimations comptables varient considérablement d'une organisation à l'autre et doivent être faites par la direction lorsque les montants ne peuvent être observés directement. Le processus de détermination des estimations comptables consiste à choisir et à appliquer une méthode fondée sur des hypothèses et des données, ce qui exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement et peut rendre la mesure plus complexe. Les effets de la complexité, de la subjectivité ou d'autres facteurs de risque inhérent sur la mesure de ces montants monétaires ont une incidence sur leur sensibilité aux anomalies. À l'instar de la variation entre les différents organismes, la mesure dans laquelle une estimation comptable est sujette à une incertitude relative aux estimations variera également de façon significative. Voici quelques exemples d'estimations comptables :

- l'obsolescence des stocks;
- l'amortissement des immobilisations corporelles;
- l'évaluation des instruments financiers;
- l'issue d'un litige en instance;
- les produits constatés de contrats à long terme;
- la dépréciation d'actifs ou de biens à long terme détenus en vue de leur aliénation;
- les obligations de garantie.

Les concepts clés de cette norme révisée mettent l'accent sur l'évaluation des risques, et l'objectif de votre équipe de KPMG est d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les estimations comptables et les informations connexes présentées dans les états financiers sont raisonnables dans le contexte du référentiel comptable applicable.



Avec les nouvelles normes comptables, les organisations devront procéder à des autoévaluations de toutes les estimations comptables pertinentes et appuyer la détermination et la méthode de calcul de toutes les estimations comptables. Dans le cadre de l'audit des estimations comptables, votre équipe de KPMG travaillera avec la direction pour réaliser ce qui suit :

- comprendre l'organisation et son environnement, y compris les contrôles internes en matière de rapports financiers;
- comprendre le processus, y compris le processus d'établissement de chaque estimation comptable; comprendre la nature et la mesure dans laquelle la direction a recours aux services de spécialistes de tiers (autres que des spécialistes); comprendre comment la direction comprend et gère l'incertitude relative aux estimations; et comprendre les éléments d'une estimation.

D'après ce que nous aura appris de la direction, nous déterminerons les composantes de l'estimation comptable, effectuerons un examen rétrospectif et évaluerons le risque. La révision de notre méthodologie tient également compte des éléments suivants :

- la détermination et la rectification de tout parti pris de la direction;
- la prise en compte de facteurs de risque supplémentaires pour déterminer si une estimation donne lieu à un risque d'anomalies significatives;
- la détermination des composantes d'une estimation et la prise en compte de leurs différents risques;
- la détermination et le couplage des facteurs de risque liés aux méthodes, aux hypothèses et aux données;
- la détermination des éléments individuels qui contribuent aux risques, individuellement ou ensemble, et la détermination de notre intervention d'audit pour chaque élément applicable;
- la tenue d'un examen rétrospectif de tous les comptes importants et des informations pertinentes à fournir pour cerner une assertion pertinente aux fins d'une estimation comptable pour l'exercice en cours;
- la tenue d'une évaluation des risques globaux.

## Cybersécurité – S'adapter à la « nouvelle normalité »

La transition rapide vers un environnement virtuel chez de nombreuses organisations à but non lucratif a engendré bon nombre de défis et de changements quant aux types de cybermenaces auxquelles les organisations sont confrontées. Il est également plus important que jamais de pouvoir offrir à vos employés une connectivité ininterrompue. La façon dont vos employés se connectent à votre organisation peut représenter un point de défaillance critique.

Les cybercriminels tirent également avantage de l'environnement virtuel pour cibler les employés au moyen de courriels « d'hameçonnage » adaptés aux tendances et aux phénomènes de l'heure, comme les programmes de soutien financier liés à la COVID-19. Il est essentiel de sensibiliser vos employés à ces types de menaces, car cela représente votre première ligne de défense.

Cette année, nous avons également été témoins aux nouvelles de cas d'atteinte à la protection de données touchant des tiers, en particulier dans le secteur des OSBL. Si vous faites appel à un tiers pour gérer votre système de GRC ou pour conserver les données personnelles de vos donateurs, par exemple, vous devez vous assurer que ce tiers prend des mesures suffisantes pour protéger ces données et savoir quoi faire en cas de violation.

Les membres des comités d'audit devraient poser des questions fondamentales à la direction, comme :

- en faisons-nous assez pour réduire notre cyberrisque à un niveau acceptable?
- Quelle serait l'incidence sur nos activités et notre organisation d'une attaque par rançongiciel, et comment réagirions-nous?
- Maintenant que nous fonctionnons par voie virtuelle, avons-nous pris les mesures de sécurité nécessaires sans relâcher notre surveillance ou augmenter notre exposition?

## Approche LEAN :

Notre approche d'audit novatrice, Lean in Audit™, améliore encore davantage la valeur et la productivité de notre audit, afin de vous donner un aperçu réel de votre situation. L'approche Lean in Audit™ est axée sur les processus, sollicite directement les intervenants organisationnels et emploie des outils pratiques, comme des révisions étape par étape et des diagrammes des processus financiers réels.

En intégrant des techniques « Lean » à notre processus de base d'exécution des audits, nos équipes sont en mesure de mieux comprendre les processus opérationnels et l'environnement de contrôle au sein de votre organisation – ce qui nous permet de formuler des observations concrètes sur l'amélioration de la qualité et de la productivité.

Les renseignements recueillis dans le cadre de l'audit seront mis à la disposition des équipes de mission et de la direction. Par exemple, nous pouvons cerner les lacunes en matière de contrôle et les améliorations potentielles à apporter aux processus; ainsi, la direction pourra utiliser ces renseignements pour rationaliser les processus, éclairer les décisions opérationnelles, améliorer la conformité, réduire les coûts, accroître la productivité, renforcer le service à la clientèle et la satisfaction et stimuler le rendement global de l'organisation.

## Fonctionnement

L'approche Lean in Audit utilise trois techniques « Lean » clés :

- offrir une formation de base sur l'approche Lean et munir nos équipes d'un nouvel état d'esprit « Lean » pour améliorer la qualité, la valeur et la productivité;
- présenter des ateliers interactifs pour effectuer des revues étape par étape de processus financiers donnés, afin d'assurer la transparence, d'accroître la compréhension et d'assurer un contrôle de la qualité et de l'efficacité du processus de bout en bout;
- fournir des rapports introspectifs rapides et pragmatiques, comprenant des mesures immédiates de « gains rapides » et des occasions prioritaires de réaliser des avantages.

## Adaptation à l'environnement actuel

Dans l'environnement actuel, les organismes travaillent entièrement à distance et nous avons adapté notre méthodologie de prestation et d'animation d'ateliers interactifs pour tenir compte des restrictions actuelles concernant les rencontres en personne. Nous sommes heureux d'informer nos clients que nous offrons des ateliers Lean in Audit animés à distance, au moyen de Microsoft Teams ou de Skype for Business. En présentant des ateliers à distance, nous sommes en mesure de transmettre la même information de grande qualité sur les processus et de les documenter en direct avec l'aide de vos équipes.

Veillez communiquer avec votre professionnel de KPMG pour obtenir de plus amples renseignements sur les ateliers à distance et pour planifier des ateliers pour vos processus d'audit.

## Contrôles d'audit à effectuer pour répondre à la pandémie de COVID-19 :

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques et cela a eu des répercussions importantes sur les plans des finances, des marchés et du bouleversement de la société. Il convient donc d'améliorer les procédures d'urgence et relatives aux événements postérieurs.

### Contrôle d'audit :

- La direction devra, de concert avec l'équipe d'audit, rédiger une note personnalisée sur les répercussions de la COVID-19.
- Une évaluation des indicateurs financiers des répercussions financières a été effectuée et documentée par la direction et examinée par l'équipe d'audit.
- Une note supplémentaire requise aux états financiers sera incluse pour toutes les fins d'exercice survenues après le début de la pandémie, conformément aux Normes canadiennes d'audit. Voici un exemple de note afférente aux états financiers :

### **X. Répercussions de la COVID-19 :**

*Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété que l'épidémie de coronavirus COVID-19 (COVID-19) avait atteint des proportions pandémiques. La pandémie a eu d'importantes répercussions financières, commerciales et sociétales au Canada et dans le monde entier.*

De la déclaration de la pandémie à la date d'approbation des présents états financiers, [l'organisation] a pris les mesures suivantes en lien avec la COVID-19 :

- [documentation des répercussions pertinentes par la direction]

À cause de ces mesures, [l'organisation] a enregistré une baisse de ses [revenus applicables] et des coûts connexes au cours de l'exercice et après la fin de l'exercice.

- a) Événements subséquents liés à la COVID-19 :

Les états financiers doivent être ajustés lorsque des événements survenus entre la date des états financiers et la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information suffisant à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. À la suite de l'évaluation des répercussions financières par la direction, il est inutile d'apporter d'autres rajustements aux états financiers.

- b) Répercussions de la COVID-19 sur les risques financiers :

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la COVID-19 sur les activités et la situation financière de [l'organisation] ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Il n'est pas possible pour l'heure d'effectuer une estimation des effets financiers de la pandémie sur [l'organisation].

Pour de plus amples ressources, veuillez consulter notre site Web traitant de la COVID-19. Ces pages sont mises à jour quotidiennement en fonction des communiqués de presse des administrations publiques fédérales, provinciales et municipales.

## Le point sur la comptabilité des organismes sans but lucratif

### Nouvelles normes comptables

En mars 2018, le Conseil des normes comptables a publié la norme « *Base des conclusions – Amélioration des normes comptables pour les organismes sans but lucratif* », ce qui a donné lieu à l'introduction de trois nouveaux chapitres dans la partie III du manuel sur les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif :

- chapitre 4433, Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif;
- chapitre 4434, Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif;
- chapitre 4441, Collections détenues par les organismes sans but lucratif.

Les modifications s'appliquent aux états financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La mise en œuvre de ces modifications doit se faire de façon prospective et être incluse dans les états financiers.

# Annexe 3 : Approche Lean in Audit™

## Une approche novatrice permettant d'accroître la valeur et la qualité

Notre approche d'audit novatrice, Lean in Audit™, améliore encore davantage la valeur et la productivité de notre audit, afin de vous donner un aperçu réel de votre situation. L'approche Lean in Audit™ est axée sur les processus, sollicite directement les intervenants organisationnels et emploie des outils pratiques, comme des révisions étape par étape et des diagrammes des processus financiers réels.

En intégrant des techniques « Lean » à notre processus de base d'exécution des audits, nos équipes sont en mesure de mieux comprendre les processus opérationnels et l'environnement de contrôle au sein de votre organisation – ce qui nous permet de formuler des observations concrètes sur l'amélioration de la qualité et de la productivité.

Les renseignements recueillis dans le cadre de l'audit seront mis à la disposition des équipes de mission et de la direction. Par exemple, nous pouvons cerner les lacunes en matière de contrôle et les améliorations potentielles à apporter aux processus; ainsi, la direction pourra utiliser ces renseignements pour rationaliser les processus, éclairer les décisions opérationnelles, améliorer la conformité, réduire les coûts, accroître la productivité, renforcer le service à la clientèle et la satisfaction et stimuler le rendement global de l'organisation.

## Fonctionnement

L'approche Lean in Audit utilise trois techniques clés :

### 1. Formation « Lean »

Offrir une formation de base sur la l'approche Lean et munir nos équipes d'un nouvel état d'esprit Lean pour améliorer la qualité, la valeur et la productivité.

### 2. Ateliers interactifs

Présenter des ateliers interactifs pour effectuer des revues étape par étape de processus financiers donnés, afin d'assurer la transparence, d'accroître la compréhension et d'assurer un contrôle de la qualité et de l'efficacité du processus de bout en bout.

### 3. Rapports introspectifs

Fournir des rapports introspectifs rapides et pragmatiques, comprenant des mesures immédiates de « gains rapides » et des occasions prioritaires de réaliser des avantages.

# Annexe 4 – Perspectives en audit et en certification

Our latest thinking on the issues that matter most to audit committees, Boards and Management.

Perspicacité	Sommaire	Référence
<b>Perspectives en audit et en certification</b>	Renseignements éclairants, recherches et analyses d'experts en la matière à l'échelle de KPMG au Canada.	<a href="#"><u>En savoir plus</u></a>
<b>Répercussions de la COVID-19 sur les affaires</b>	Ressources pour vous aider à comprendre votre exposition à la COVID-19 et, plus important encore, à positionner votre entreprise pour qu'elle puisse faire preuve de résilience face à cette menace mondiale et à la suivante.	<a href="#"><u>En savoir plus</u></a>
	Considérations relatives à la présentation de l'information financière et à l'audit – Incidence de la COVID-19 sur les processus de présentation de l'information financière et d'audit.	<a href="#"><u>En savoir plus</u></a>
	Institut des IFRS de KPMG à l'échelle mondiale – Centre de ressources en information financière relativement à la COVID-19 (en anglais).	<a href="#"><u>En savoir plus</u></a>
<b>Accélération 2020</b>	Point de vue sur les questions clés qui dominent l'ordre du jour des comités d'audit.	<a href="#"><u>En savoir plus</u></a>
<b>IFRS : nouvelles de dernière heure</b>	Bulletin mensuel canadien qui présente les plus récents points de vue au sujet des normes internationales d'information financière et des activités de l'IASB.	<a href="#"><u>En savoir plus</u></a>
<b>Impulsion</b>	Bulletin trimestriel canadien qui présente un aperçu des plus récents documents d'orientation de KPMG, des renseignements éclairants en audit et en certification, ainsi que des informations sur des événements passés et à venir en audit. Il vise à tenir les membres de la direction et des conseils d'administration au courant des questions actuelles et des défis émergents en audit.	<a href="#"><u>Abonnez-vous dès maintenant</u></a>
<b>Centre des leaders pour conseils d'administration</b>	Perspectives de premier plan pour aider les membres du conseil d'administration à faire face aux défis d'aujourd'hui.	<a href="#"><u>En savoir plus</u></a>



[kpmg.ca/audit/fr](https://kpmg.ca/audit/fr)

© 2021 KPMG S.F.I./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International.

Les cabinets membres de KPMG International comptent 227 000 professionnels, dans 146 pays.

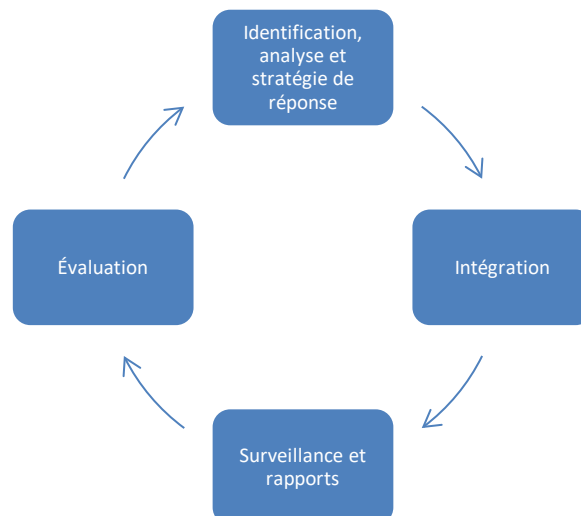


## NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

<b>Profil de risques de l'organisation</b>		<b>2.2</b>
Objet :	Approuver le nouveau profil de risques de l'organisation	
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 5 : S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et orienter les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le profil de risques de l'organisation, sur recommandation du Comité FAGR.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mélanie Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Dwayne Gelowitz, administrateur représentant la Saskatchewan et président du Comité FAGR	

### Définition du problème/de l'enjeu

- L'ancien système de rapports sur les risques était en place depuis 2015. Le Registre des risques répertoriait 38 risques stratégiques et opérationnels, dans deux catégories :
  - **Risques du conseil d'Ingénieurs Canada** : risques externes et stratégiques susceptibles d'entraîner des changements au niveau des priorités organisationnelles. L'identification et la surveillance de ces risques incombaient au conseil, qui déléguaient leur examen approfondi à ses comités.
  - **Risques opérationnels** : risques externes et internes susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de l'organisation d'exécuter son plan stratégique actuel. Le chef de la direction gérait ces risques, sous la supervision du conseil.
- Un processus efficace de gestion des risques devrait comporter des étapes semblables aux suivantes :



- Auparavant, l'attention et les efforts étaient en grande partie concentrés sur l'étape de surveillance et d'établissement de rapports, alors que le travail à plus forte valeur ajoutée s'effectue aux étapes de l'identification, de l'analyse, de la réponse et de l'évaluation. Les lacunes suivantes ont également été cernées. Le processus de gestion des risques :
  - N'était pas concret pour les membres du conseil, et leur présentation était difficile à comprendre;
  - Ne favorisait pas l'intégration au processus de prise de décision;
  - Ne comprenait pas une étape d'évaluation pour déterminer si un risque devait être retiré.

### Action/recommandation proposée

- Recommandations du Comité FAGR :
  - Que le Comité FAGR soit le seul comité du conseil chargé d'examiner le registre des risques sur une base continue;
  - Que les notes de breffage adressées au conseil renvoient, au besoin, à des risques préétablis;
  - Que l'examen trimestriel du registre par le conseil soit remplacé par un examen annuel du profil de risques de l'organisation;
  - Que les nouveaux risques qui se présentent soient signalés au Comité FAGR avant d'être soumis au conseil.

Le nouveau profil de risques de l'organisation (le « profil ») est un document intégré décrivant comment Ingénieurs Canada gère les risques et les intègre à son processus décisionnel à tous les niveaux. Le profil de risques comprend deux parties :

- I. **Rôles et responsabilités** : indique les rôles et responsabilités attendus des parties concernées.
- II. **Registre des risques** : comprend les modèles utilisés pour décrire tous les risques, leur évaluation et les contrôles, ainsi qu'une carte des risques (avec zones de couleur).

La définition de la **probabilité** des risques a été légèrement modifiée pour plus de clarté. En outre, du fait que la définition précédente de l'**impact** des risques ne permettait pas une évaluation objective, deux critères sont maintenant utilisés pour évaluer le niveau d'impact de chaque risque :

- **La portée de l'impact** : le nombre d'objectifs ou de priorités stratégiques qui seraient compromis.
- **Le type de contrôles ou de mesures** qui seraient nécessaires à un redressement, advenant que le risque se matérialise.

Les risques ont également été regroupés dans des catégories plus larges qui sont soit généralement utilisées par les organisations pour gérer les risques, soit des risques propres à Ingénieurs Canada. Un nouveau modèle a été élaboré pour chaque risque, qui comprend les nouveaux paramètres suivants :

- **Cible** : objectifs de réduction à long terme du risque, liés aux contrôles existants ou supplémentaires;
- **Tendance** : date d'inscription du risque dans le registre, et cote du risque;
- **Situation actuelle** : description générale expliquant pourquoi Ingénieurs Canada est confronté à ce risque, afin que tout nouveau membre du conseil puisse être rapidement mis au courant;
- **Énoncés de risques** : sont maintenant subdivisés en **événements potentiels** et **conséquences potentielles** permettant une prise en compte plus globale de tous les événements et conséquences;
- **Contrôles existants** : mesures existantes d'atténuation du risque;
- **Preuves** : mesures actuellement en place pour surveiller le succès des contrôles;



- **Risque résiduel** : risques sur lesquels Ingénieurs Canada n'a pas de contrôle, ou risques qui pourraient être gérés à l'aide de contrôles supplémentaires;
- **Tolérance au risque et contrôles supplémentaires** : le conseil examinera ces aspects chaque année afin de déterminer si des contrôles supplémentaires devraient être adoptés ou si le risque est toléré. Si le conseil adopte des contrôles supplémentaires, le chef de la direction les incorporera dans le processus de planification et de budgétisation de l'année suivante. Une fois opérationnalisés, ces contrôles supplémentaires feront partie des contrôles existants.

### Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée, car ce nouveau processus reflète l'orientation fournie par le Comité FAGR et le conseil.

### Risques

- Le fait de ne pas adopter ce système de gestion des risques empêchera le conseil d'améliorer le processus de gestion des risques, que le conseil a jugé nécessaire.

### Répercussions financières

- Aucun coût supplémentaire n'est associé au système de gestion des risques proposé, car cette initiative a été entreprise par le personnel dans le cadre des ressources financières existantes.

### Avantages

- Ingénieurs Canada dispose d'un système de gestion des risques amélioré, exhaustif et transparent permettant de suivre et de rendre compte des risques stratégiques et opérationnels.

### Consultation

- Le Comité FAGR a élaboré cette proposition au cours de plusieurs réunions, avec la participation d'autres administrateurs agissant à titre d'observateurs.
- Il n'y a pas eu de consultations externes, car le profil est un document interne.

### Prochaines étapes

- Le chef de la direction inclura les contrôles supplémentaires demandés dans le processus de planification et de budgétisation.
- Le Comité FAGR examinera le registre des risques en même temps que le budget en août, avant la soumission du budget au conseil en octobre.
- À compter d'octobre, les auteurs de notes de breffage « pour décision » devront signaler au conseil l'impact de leurs recommandations sur les risques existants, le cas échéant.
- Le profil de risques de l'organisation sera examiné chaque année par le Comité FAGR et soumis au conseil pour information à sa réunion d'avril. Les activités annuelles de gestion des risques sont présentées dans l'annexe 1, à la section 4, « Calendrier ».

### Annexe

- **Annexe 1** : Profil de risques de l'organisation

## Profil de risques de l'organisation

Ce profil de risques établit l'approche de gestion des risques stratégiques et opérationnels d'Ingénieurs Canada.

### 1. CONTEXTE

Ingénieurs Canada est au service des organismes de réglementation du génie et défend l'honneur, l'intégrité et les intérêts de la profession d'ingénieur. À cet égard, l'organisme contribue au maintien de normes rigoureuses et uniformes en matière de réglementation du génie, favorise la croissance de la profession au Canada et suscite la confiance du public. Notre travail est axé sur dix objectifs fondamentaux, tels qu'établis par nos membres, les organismes de réglementation du génie :

1. Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
2. Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
3. Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
4. Offrir des programmes nationaux.
5. Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
6. S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur.
7. Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
8. Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusion qui reflètent celles de la société canadienne.
10. Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.

Nous ne sommes pas un organisme de réglementation, mais nous aidons les organismes de réglementation du génie à remplir leur mandat. La gestion des risques est la façon dont nous démontrons de manière proactive et transparente que nous anticipons les occasions à saisir et les menaces et que nous nous attaquons à leurs conséquences ou avons des plans pour y faire face.

### 2. PROCESSUS INTÉGRÉ DE GESTION DES RISQUES

**Le profil de risques de l'organisation comprend deux parties :**

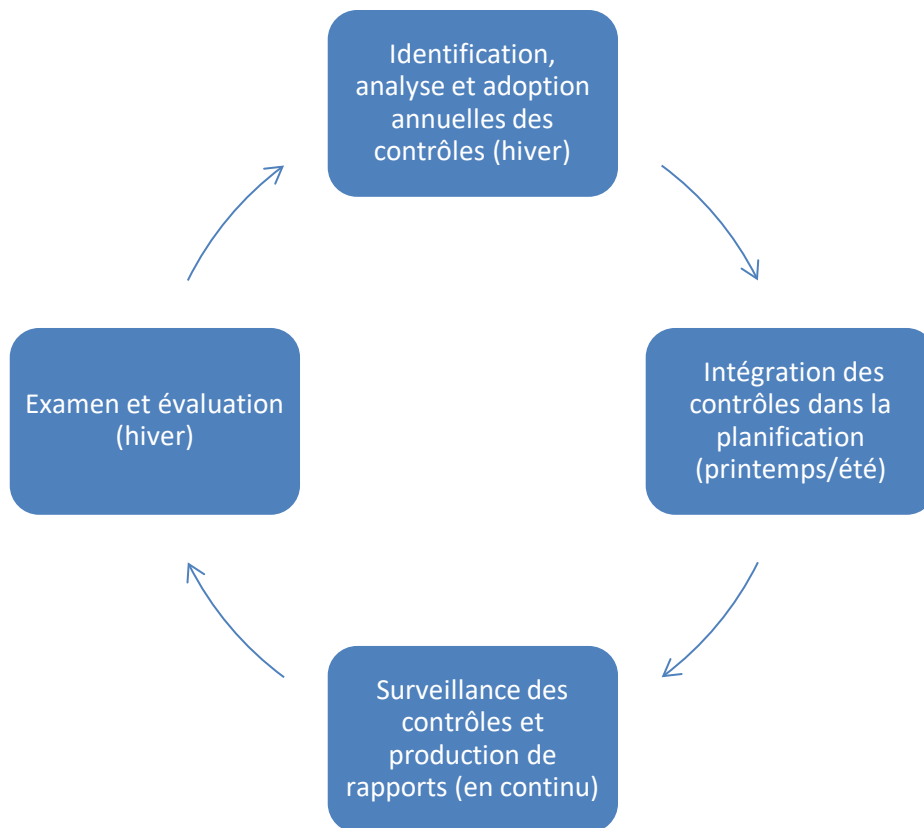
- I. **Rôles et responsabilités** : indique les rôles et responsabilités attendus des parties concernées.
- II. **Registre des risques** : comprend les modèles utilisés pour décrire tous les risques, leur évaluation et les contrôles, ainsi qu'une carte des risques (avec zones de couleur).

Ingénieurs Canada fait face à deux niveaux de risques :

- Les *risques stratégiques* sont des risques externes qui sont gérés par le conseil d'Ingénieurs Canada;
- Les *risques opérationnels* sont des risques internes et externes qui sont gérés par le chef de la direction, sous la supervision du conseil d'Ingénieurs Canada.

Bien qu'il existe une distinction entre les risques stratégiques et les risques opérationnels, nous sommes tous collectivement responsables de l'identification, de l'intégration et de l'atténuation des risques de manière proactive. La figure suivante résume notre processus de gestion des risques :

**Figure 1 : Processus intégré de gestion des risques**



### 3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les entités suivantes ont des responsabilités particulières dans la tenue à jour du Profil de risques de l'organisation :

- **Le conseil d'Ingénieurs Canada** examine chaque année le profil de risques de l'organisation et adopte des contrôles supplémentaires. Le conseil examine également l'impact de ses décisions sur les risques existants par le biais des notes de breffage qui accompagnent toutes les décisions qui lui sont présentées.
- **Le Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)** examine le registre des risques sur une base trimestrielle, fait des recommandations sur l'ajout de risques chaque fois qu'un nouveau risque apparaît, et évalue chaque année le profil de risques de l'organisation avant de le soumettre à l'examen du conseil en avril.

- **Le chef de la direction** examine les risques opérationnels au moins une fois par trimestre et suit les directives du conseil concernant l'incorporation de nouveaux contrôles dans la planification et la budgétisation opérationnelles.
- **Les auteurs des notes de breffage « pour décision »** démontrent au conseil l'impact de leurs recommandations sur les risques existants, le cas échéant.

#### 4. CALENDRIER

Le tableau suivant présente le calendrier d'exécution du processus annuel de gestion des risques :

Mois	Mesure
<b>Février</b>	Le Comité FAGR examine le profil de risques de l'organisation (comprenant les rôles et responsabilités ainsi que le registre des risques).
<b>Avril</b>	Le conseil examine le profil de risques de l'organisation.
<b>Mai</b>	Le Comité FAGR examine le registre des risques. Il peut identifier les nouveaux risques et, le cas échéant, les ajouter au registre.
<b>Printemps et été</b>	Les personnes relevant directement du conseil (les subordonnés directs) incorporent des contrôles additionnels dans le processus annuel de planification.
<b>Août</b>	Le Comité FAGR examine le registre des risques (en se concentrant sur les contrôles supplémentaires), ainsi que le budget.
<b>Décembre</b>	Le Comité FAGR examine le registre des risques. Il peut identifier de nouveaux risques et, le cas échéant, les ajouter au registre.

#### 5. PROCESSUS D'AJOUT DE RISQUES AU REGISTRE

La section suivante décrit le processus d'ajout d'un nouveau risque ou élément de risque existant :

- **Risques stratégiques (RS)** : Les risques stratégiques potentiels ou les nouveaux événements liés à un risque existant peuvent être présentés au Comité FAGR pour examen par tout membre du conseil ou du personnel. Avant de soumettre un risque au Comité FAGR, une note de breffage devrait être rédigée pour présenter les raisons pour lesquelles il devrait être inscrit au registre. Si la nature du nouveau risque ou événement est urgente, le président du Comité FAGR peut choisir de tenir une réunion extraordinaire pour traiter la question.
- **Risques opérationnels (RO)** : À la discrétion du chef de la direction, tout nouveau risque opérationnel ou événement nouveau lié à un risque existant peut être ajouté à tout moment. Le chef de la direction doit informer le Comité FAGR de ce changement lors de son prochain examen régulier.

## 6. REGISTRE DES RISQUES

La carte suivante présente une vue d'ensemble des risques:

PROBABILITÉ	IMPACT				
	1 <b>Négligeable</b> S'il se matérialise, le risque n'aura que peu ou pas d'impact sur la réalisation des priorités stratégiques ou des objectifs	2 <b>Mineur</b> S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'une priorité stratégique ou d'un objectif; Ingénieurs Canada pourra se redresser avec les contrôles existants	3 <b>Modéré</b> S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux priorités stratégiques ou objectifs; Ingénieurs Canada pourra se redresser avec les contrôles existants	4 <b>Majeur</b> S'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux priorités stratégiques ou objectifs; Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu'avec des contrôles supplémentaires	5 <b>Grave</b> Si le risque se matérialise, le redressement nécessitera la restructuration des objectifs, de la gouvernance, des finances ou des opérations d'Ingénieurs Canada
5 <b>Extrêmement probable</b> – Se produira presque certainement					
4 <b>Probable</b> – Se produira très probablement	<a href="#">Fonctions de gouvernance (RS)</a>		<a href="#">Pérennité de la réglementation du génie (RS)</a>  <a href="#">Femmes en génie (RS)</a>		
3 <b>Modérée</b> – Relativement susceptible de se matérialiser		<a href="#">Conformité financière (RO)</a>	<a href="#">Satisfaction des clients (RO)</a>	<a href="#">Viabilité financière à long terme (RS)</a>	<a href="#">Agrément (RS)</a>
2 <b>Improbable</b> - Peu probable mais pas imprévisible			<a href="#">Conformité juridique de l'organisation (RO)</a> <a href="#">Ressources humaines (RO)</a> <a href="#">Réputation (RO)</a>	<a href="#">Intégrité des infrastructures et de l'information (RO)</a>	<a href="#">Collaboration nationale (RS)</a>
1 <b>Faible</b> – Peu susceptible de se produire					

**AGRÉMENT (RISQUE STRATÉGIQUE)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	3 – Modérée (relativement susceptible de se matérialiser)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	5 – Grave (si le risque se matérialise, le redressement nécessitera la restructuration des objectifs, de la gouvernance, des finances ou des opérations d'Ingénieurs Canada)	<b>15</b>
<b>Cible</b>	Le conseil souhaite réduire la probabilité de ce risque à improbable (2) d'ici la fin du Plan stratégique en 2024.	<b>10</b>
<b>Tendance</b> (quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)	Ce risque a été inscrit au registre pour la première fois en 2017. Il est systématiquement demeuré dans la catégorie des risques élevés depuis son inscription au registre.	
<b>Situation actuelle</b> (comment le risque est apparu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénieurs Canada agrée les programmes d'études en génie pour le compte des organismes de réglementation afin que les diplômés n'aient pas à passer d'examen d'admission à l'exercice pour satisfaire aux exigences de formation pour l'obtention du permis, car ils sont réputés posséder le contenu du cheminement minimum mesuré en unités d'agrément (UA).</li> <li>• L'instauration en 2015 des normes relatives aux qualités requises des diplômés et à l'amélioration continue (QRD/AC), qui sont exigées dans le cadre de l'Accord de Washington, a augmenté la charge de travail des établissements d'enseignement supérieur (EES) pour à la fois se préparer à l'agrément et le maintenir.</li> <li>• Certains EES ont eu l'impression que l'instauration des normes QRD/AC mènerait à l'élimination de la mesure des intrants (actuellement mesurés en UA) et continuent de suggérer que la mesure des intrants (UA) devrait être éliminée.</li> <li>• Étant donné que moins de la moitié des diplômés de programmes agréés par le BCAPG font une demande de permis, certains EES se demandent pourquoi Ingénieurs Canada impose des processus d'agrément coûteux et s'ils doivent continuer de tenter d'obtenir l'agrément de leurs programmes.</li> <li>• Les organismes de réglementation doivent s'assurer que tous les candidats au permis d'exercice satisfont aux mêmes exigences de formation, et l'établissement d'une méthodologie d'évaluation équivalente au système d'agrément actuel présente un défi.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> (les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins un programme agréé de premier cycle choisit de ne pas chercher à obtenir un renouvellement d'agrément car l'EES n'en voit plus la valeur.</li> <li>• Création de processus d'agrément parallèle par les EES et/ou les organismes de réglementation.</li> <li>• Au moins un organisme de réglementation se retire du processus d'agrément en imposant une évaluation supplémentaire aux diplômés de programmes agréés par le BCAPG.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> (ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organismes de réglementation seraient obligés d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation si les diplômés possèdent la formation nécessaire pour entreprendre le processus d'obtention du permis.</li> <li>• La qualité de la formation en génie pourrait varier selon les zones de compétence.</li> <li>• La valeur d'Ingénieurs Canada pour les organismes de réglementation pourrait diminuer.</li> <li>• Les diplômés issus de programmes non agréés par le BCAPG seraient confrontés à l'incertitude d'un cheminement moins bien défini pour l'obtention d'un permis d'exercice (possibilité d'échouer à un examen normalisé) et à des dépenses supplémentaires pour passer les examens.</li> <li>• Les diplômés issus de programmes non agréés par le BCAPG ne bénéficieraient plus de la mobilité académique internationale que leur procure l'Accord de Washington, ni de la mobilité nationale offerte par les organismes de réglementation.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les employeurs pourraient mal comprendre les qualifications requises pour l'obtention du permis d'exercice et pourraient avoir à engager des dépenses supplémentaires pour soutenir la formation universitaire supplémentaire.</li> </ul>
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d'atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application du programme de consultation à tous les changements apportés par le BCAPG, pour les organismes de réglementation et les EES.</li> <li>Collaboration accrue du Comité des politiques et des procédures (P&amp;P) du BCAPG avec le Comité de liaison des doyens, un sous-comité de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada.</li> <li>L'évaluation annuelle de la responsabilité en matière d'agrément mesure la transparence et l'efficacité du processus d'agrément, du point de vue des organismes de réglementation, des EES et d'autres. Le rapport qui en découle contient des recommandations à l'intention du BCAPG. Cette évaluation annuelle permettra de suivre les tendances et de cerner les améliorations futures.</li> <li>La proposition d'instaurer une nouvelle « unité d'apprentissage » (UAP) pour remplacer l'UA, qui comprenait la recommandation de réaliser un projet pilote pour tester l'utilisation de l'UAP, n'a pas été appuyée par Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, et le BCAPG continue d'envisager des solutions de rechange à l'UA en tant que mesure du cheminement minimum.</li> <li>Changements récents visant à réduire la charge de travail des EES : <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du nombre minimum d'unités d'agrément (UA) de 1 950 à 1 850.</li> <li>Assouplissement de l'horaire des équipes de visiteurs.</li> <li>Développement d'un système de gestion de données basé sur le Web (Tandem) pour permettre la soumission et la gestion des documents d'agrément.</li> <li>Accent accru sur le processus des QRD/AC (et accent réduit sur les données non agrégées), réduisant ainsi la documentation requise des EES.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'évaluation de la responsabilité en matière d'agrément (publié chaque année à compter d'octobre 2021) et mesures de suivi.</li> <li>Tendances des demandes d'agrément soumises par des programmes nouveaux et actuellement agréés.</li> <li>Rétroaction fournie par les organismes de réglementation et les EES lors des consultations.</li> </ul>
<b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il faut s'attendre à un certain niveau d'insatisfaction entre tout organisme d'agrément et les organisations cherchant à obtenir l'agrément.</li> <li>La charge de travail demeure élevée, ce qui contribue à l'insatisfaction des EES qui perçoivent le système comme étant inflexible.</li> <li>La mise en œuvre de modifications des normes d'agrément prend un temps considérable en raison de la dépendance envers des bénévoles pour l'exécution du travail et de la longueur du cycle d'agrément.</li> <li>Les processus d'attribution de permis des organismes de réglementation continuent d'évoluer, ce qui exerce une pression sur les processus d'agrément pour qu'ils demeurent alignés.</li> </ul>
<b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce risque est supérieur au niveau de tolérance du conseil.
<b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	<p>Le conseil mettra en œuvre la Priorité stratégique 1.1 : <i>Évaluer et valider le but et la portée de l'agrément</i>, ce qui devrait être fait d'ici la fin de 2024.</p> <p>Le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) travaille à une étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG.</p>

**SATISFACTION DES CLIENTS (RISQUE OPÉRATIONNEL)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	3- Modérée (relativement susceptible de se matérialiser)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	<b>9</b>
<b>Cible</b>	Le chef de la direction souhaite réduire la probabilité à 2 d’ici la fin du Plan stratégique en 2024, grâce à la mise en œuvre de la Priorité stratégique 3.1 <i>Maintenir notre engagement envers l’excellence</i> et de contrôles supplémentaires.	<b>6</b>
<b>Tendance</b> (quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)	Ce risque a été défini pour la première fois en 2021 dans le cadre de l’examen du Registre des risques. Par conséquent, il n’y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> (comment le risque est apparu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité d’Ingénieurs Canada d’offrir des programmes, des produits et des services efficaces et de grande qualité dépend de sa capacité : <ul style="list-style-type: none"> <li>de cerner les attentes des clients et d’y répondre</li> <li>d’innover et d’améliorer continuellement ses programmes, produits et services</li> <li>de recruter et de maintenir en poste du personnel de qualité (cet aspect est abordé de façon plus détaillée dans le risque opérationnel Ressources humaines)</li> <li>de maintenir et d’améliorer continuellement les processus qui soutiennent son travail.</li> </ul> </li> <li>Les organismes de réglementation sont les propriétaires et les principaux clients d’Ingénieurs Canada, mais l’organisme offre aussi des produits et des services aux établissements d’enseignement supérieur (EES), aux étudiants en génie, aux gouvernements, aux ingénieurs et à son personnel.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> (les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prestation de programmes, produits ou services ne répondant pas aux besoins des clients.</li> <li>Prestation par des concurrents d’autres programmes, produits ou services qui répondent mieux aux besoins de clients.</li> <li>Manque de clarté quant aux besoins, exigences ou priorités des clients.</li> <li>Incapacité du personnel de produire les prestations prévues, révélée par des mesures, une surveillance et/ou une rétroaction indiquant : <ul style="list-style-type: none"> <li>une réduction de l’efficacité du programme de consultation;</li> <li>une réduction de l’efficacité des communications internes;</li> <li>la non-réalisation des résultats attendus des programmes, produits ou services;</li> <li>un mauvais service à la clientèle ou un manque de compréhension des attentes des clients;</li> <li>une réduction de l’utilisation ou de la capacité d’application des processus établis (p. ex. : gestion de projet).</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> (ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes, produits ou services ne sont que partiellement ou pas du tout utilisés par les clients.</li> <li>Insatisfaction des clients.</li> <li>Des clients se retirent de certains programmes.</li> <li>Affectation inefficace des ressources ou manque d’orientations claires concernant les objectifs et les services internes.</li> <li>Désengagement ou baisse du moral du personnel.</li> </ul>	



<p><b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d'atténuation du risque)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de communication avec les organismes de réglementation.</li> <li>• Résultats du sondage sur l'engagement des employés et mesures subséquentes pour corriger les lacunes, par le biais des groupes de travail sur l'orientation-client et l'innovation.</li> <li>• Programme de consultation.</li> <li>• Stratégie de communications internes.</li> <li>• Relations et rétroaction informelles parmi le personnel, et entre le personnel et les clients.</li> <li>• Analyse comparative et amélioration continue de l'organisation en fonction de la norme d'excellence, d'innovation et de bien-être d'Excellence Canada, qui tient compte de nos pratiques relatives aux aspects susmentionnés, et : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des services à la clientèle et de la satisfaction des clients;</li> <li>○ des approches et outils de gestion des processus opérationnels, des projets et des programmes;</li> <li>○ de l'engagement et de l'habilitation du personnel.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure en fonction de la norme d'excellence, d'innovation et de mieux-être d'Excellence Canada.</li> <li>• Taux de rétention positif des clients (p. ex. : organismes de réglementation, agrément, programmes d'affinité, etc.).</li> <li>• Consultation sur les plans de travail, les orientations générales, les ébauches de documents.</li> <li>• Rétroaction informelle des clients à l'intention du personnel.</li> <li>• Utilisation des programmes, produits et services.</li> </ul>
<p><b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientations incohérentes et parfois contradictoires de la part de groupes de clients.</li> <li>• Absence d'une approche globale de gestion des clients (p. ex. : détermination proactive des besoins des clients, partage de connaissances avec clients, réponse aux commentaires des clients).</li> <li>• Une structure de gouvernance complexe peut entraîner une réponse lente aux besoins des clients.</li> <li>• Absence de clarté quant aux priorités globales des clients, et son impact connexe sur la planification et l'affectation des ressources.</li> </ul>
<p><b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce risque n'est pas acceptable à long terme pour le chef de la direction, et des contrôles supplémentaires sont en voie de mise en œuvre.</p>
<p><b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseil mettra en œuvre la Priorité stratégique 3.1 <i>Maintenir notre engagement envers l'excellence.</i></li> <li>• Le groupe de travail sur l'orientation-client recommandera et mettra en place des processus de gestion des clients uniformes et cohérents dans l'ensemble de l'organisme.</li> <li>• Le groupe de travail sur l'innovation mettra en œuvre des processus et encouragera des améliorations du leadership pour accroître notre capacité d'innovation.</li> <li>• Première évaluation et amélioration continue subséquentes du processus de consultation.</li> <li>• Améliorations de l'évaluation des programmes et des évaluations de projets post-exécution.</li> <li>• Améliorations de la mesure des principaux indicateurs de satisfaction des clients.</li> </ul>

**CONFORMITÉ JURIDIQUE DE L'ORGANISATION (RISQUE OPÉRATIONNEL)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	2 – Improbable (peu probable mais pas imprévisible)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	3 – Modéré (s'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	<b>6</b>
<b>Cible</b>	Le chef de la direction ne s'attend à aucun changement concernant ce risque, qui est typique pour toute entreprise en exploitation	<b>6</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque découle du regroupement en 2021 de risques apparentés qui étaient auparavant suivis individuellement. Par conséquent, il n'y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada a l'obligation de se conformer à diverses obligations et exigences statutaires et de common law.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Litige ou poursuite judiciaire visant Ingénieurs Canada ou intenté(e) par Ingénieurs Canada.</li> <li>Manque de surveillance et/ou de garantie du respect des politiques de l'organisation.</li> <li>Non-respect des obligations juridiques.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application de dommages et intérêts, d'amendes, de sanctions, entraînant des difficultés financières.</li> <li>Réputation compromise.</li> <li>Perte de confiance de la part du conseil ou des organismes de réglementation.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d'atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'avocate-conseil supervise la conformité et collabore avec le personnel pour garantir le respect de bonnes pratiques du point de vue juridique.</li> <li>Politiques et procédures internes, avec processus définis et réguliers d'évaluation et de formation.</li> <li>Révision juridique de toutes les ententes contractuelles, y compris les contrats de travail, les demandes de propositions et les protocoles d'entente.</li> <li>Audit de la protection de la vie privée réalisé chaque année, et formation fournie à tous les employés.</li> </ul>	
<b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats de la formation et des audits.</li> <li>Aucune poursuite judiciaire en cours (ou intentée récemment).</li> <li>Aucun manquement connu aux obligations juridiques ou de politique.</li> </ul>	
<b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les personnes morales sont toujours susceptibles de faire l'objet d'une contestation judiciaire, qu'elle soit réelle ou menacée.</li> </ul>	
<b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce risque est acceptable pour le chef de la direction, mais l'amélioration continue est nécessaire pour le maintenir à ce niveau.	
<b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	Aucun n'est nécessaire, l'amélioration continue se poursuit.	

**CONFORMITÉ FINANCIÈRE (RISQUE OPÉRATIONNEL)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	2 - Improbable (peu probable mais pas imprévisible)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	<b>6</b>
<b>Cible</b>	Le chef de la direction ne s’attend à aucun changement concernant ce risque, qui est typique pour toute entreprise en exploitation.	<b>6</b>
<b>Tendance</b> (quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)	Ce risque découle du regroupement en 2021 de risques apparentés qui étaient auparavant suivis individuellement. Par conséquent, il n’y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> (comment le risque est apparu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ingénieurs Canada doit s’assurer que ses ressources financières sont gérées de façon efficace et que les rapports financiers sont exacts.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> (les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarations erronées au conseil, aux auditeurs ou à d’autres organismes de contrôle.</li> <li>Fraudes commises par des employés.</li> <li>Erreurs dans le budget.</li> <li>Défaillances technologiques.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> (ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclarations inexactes au conseil.</li> <li>Perte financière.</li> <li>Litiges.</li> <li>Perte de confiance ou insatisfaction du conseil ou des organismes de réglementation.</li> <li>Déclarations erronées (p. ex. : taxes sur la masse salariale).</li> <li>Perte de données.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> (les mesures existantes d’atténuation du risque)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus annuel d’audit externe.</li> <li>Procédures de clôture de fin de mois.</li> <li>Processus d’approbation des dépenses et des chèques.</li> <li>Politiques sur les déplacements du personnel et le remboursement des dépenses, les engagements financiers et les dépenses, les cartes de crédit de l’organisation, les approvisionnements, le pouvoir de signature et la délégation du pouvoir de signature, et la fraude.</li> </ul>	
<b>Preuves</b> (comment le succès des contrôles existants est mesuré)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d’audit annuel.</li> <li>États financiers trimestriels.</li> <li>États financiers de fin de mois.</li> <li>Budget annuel, avec prévisions triennales.</li> </ul>	
<b>Risque résiduel</b> (risques demeurant après l’application des contrôles existants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité limitée de séparer les tâches en raison de la taille de l’équipe responsable des finances.</li> </ul>	
<b>Tolérance aux risques</b> (le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)	Ce risque correspond aux niveaux de tolérance acceptables pour le chef de la direction.	
<b>Contrôles supplémentaires</b> (actions futures pour atténuer le risque, si le risque n’est pas toléré)	Aucun n’est nécessaire, l’amélioration continue se poursuit.	

**FONCTIONS DE GOUVERNANCE (RISQUE STRATÉGIQUE)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	1 – Faible (peu susceptible de se produire)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	4 – Majeur (s'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, et Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu'avec des contrôles supplémentaires)	<b>4</b>
<b>Cible</b>	Le conseil ne s'attend à aucun changement concernant ce risque, qui est typique pour toute entreprise en exploitation.	<b>4</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque découle du regroupement en 2021 de risques apparentés qui étaient auparavant suivis individuellement. Par conséquent, il n'y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil gouverne l'organisme et prend des décisions de gouvernance dans l'intérêt primordial d'Ingénieurs Canada, qui sert les organismes de réglementation du génie.</li> <li>Le conseil a l'obligation de superviser la gestion d'Ingénieurs Canada, de mettre en place et de respecter les politiques du conseil, de faire preuve de transparence envers les organismes de réglementation, d'adopter des contrôles financiers et de les surveiller, et d'assurer sa propre efficacité.</li> <li>Le conseil doit aussi autoévaluer son travail et surveiller le travail de ses subordonnés directs : le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le conseil n'assure pas une surveillance efficace des ressources financières.</li> <li>La structure de gouvernance ne permet pas de répondre rapidement aux événements.</li> <li>Les organismes de réglementation ne comprennent pas comment travailler à l'intérieur du cadre de gouvernance.</li> <li>Manque de surveillance du travail des subordonnés directs (chef de la direction, présidents du BCAPG et du BCCAG).</li> <li>Absence de planification de la relève du chef de la direction.</li> <li>Manque de rétention des connaissances par le conseil ou les membres de comités.</li> <li>Manque de représentation ou de diversité des compétences.</li> <li>Non-respect des politiques du conseil par un ou plusieurs membres du conseil.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution ou perte de confiance de la part des organismes de réglementation.</li> <li>Insatisfaction ou retrait d'un ou plusieurs organismes de réglementation.</li> <li>Mauvaise gestion des ressources financières ou fraude connue ou inconnue.</li> <li>Perte de mémoire institutionnelle.</li> <li>Réputation compromise.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d'atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révisions régulières et continues des politiques.</li> <li>Approbation du budget et des plans de travail du BCAPG et du BCCAG.</li> <li>Rapports de rendement stratégique.</li> <li>Autoévaluation annuelle du conseil.</li> <li>Évaluation annuelle du chef de la direction et des présidents du BCAPG et du BCCAG.</li> <li>Audit financier annuel indépendant.</li> <li>Plan de relève du chef de la direction.</li> <li>Processus d'intégration (orientation) et d'éducation des administrateurs.</li> <li>Réunions ouvertes et publication des procès-verbaux du conseil et des comités dans le site Web public.</li> </ul>	

<p><b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats de l'autoévaluation annuelle.</li> <li>• Résultats de l'évaluation annuelle des subordonnés directs.</li> <li>• Rapports trimestriels d'évaluation du rendement des subordonnés directs.</li> <li>• Rapports d'audit.</li> <li>• Profil de compétences du conseil.</li> <li>• Sondage sur l'efficacité de la gouvernance.</li> </ul>
<p><b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La structure de gouvernance ne permet pas de répondre rapidement aux événements.</li> <li>• Il est difficile de tenir les bénévoles responsables de leurs gestes et de contrôler leur travail.</li> <li>• Aucun contrôle sur les candidats aux postes d'administrateurs, notamment en ce qui concerne leur diversité ou leurs compétences.</li> </ul>
<p><b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce risque correspond au niveau de tolérance du conseil, mais l'amélioration continue est nécessaire pour le maintenir à ce niveau.</p>
<p><b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<p>Aucun n'est nécessaire, l'amélioration continue se poursuit, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un programme de gestion des bénévoles.</li> <li>• Élaboration de plans de gestion des bénévoles du BCAPG et du BCCAG.</li> </ul>

**RESSOURCES HUMAINES (RISQUE OPÉRATIONNEL)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	2 – Improbable (peu probable mais pas imprévisible)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	<b>6</b>
<b>Cible</b>	Le chef de la direction ne s’attend à aucun changement concernant ce risque, qui est typique pour toute entreprise en exploitation.	<b>6</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque découle du regroupement en 2021 de risques apparentés qui étaient auparavant suivis individuellement. Par conséquent, il n’y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité d’Ingénieurs Canada d’offrir des programmes, des produits et des services efficaces et de grande qualité dépend de sa capacité de recruter et de maintenir en poste du personnel de qualité.</li> <li>• Le rendement du personnel et le maintien de ses connaissances sont essentiels à la prestation de produits et de services aux organismes de réglementation et aux parties prenantes.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ soudain du chef de la direction.</li> <li>• Départ soudain de membres de l’équipe de direction.</li> <li>• Une masse critique d’employés quittent l’organisme dans une courte période de temps, ou fort taux de roulement du personnel.</li> <li>• Incapacité de recruter ou maintenir en poste des employés compétents dans des postes clés.</li> <li>• Nouvelles obligations législatives.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de leadership organisationnel dans les postes clés.</li> <li>• Pénurie ou manque de compétences dans des fonctions importantes.</li> <li>• Retard(s) et/ou réduction de la qualité de programmes, produits ou services.</li> <li>• Insatisfaction des organismes de réglementation et des parties prenantes à l’égard de projets, produits ou services.</li> <li>• Perte de connaissances fondamentales.</li> <li>• Postes non pourvus.</li> <li>• Désengagement ou baisse du moral du personnel.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d’atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de la relève du chef de la direction.</li> <li>• Sondages sur la satisfaction du personnel, et plans d’action visant à corriger les lacunes.</li> <li>• Régime concurrentiel de rémunération et d’avantages sociaux.</li> <li>• Programme d’intégration des nouveaux employés.</li> <li>• Développement professionnel du personnel.</li> <li>• Programme et processus de gestion du rendement.</li> <li>• Programme de santé, sécurité et mieux-être.</li> <li>• Programme de récompenses et de reconnaissance (y compris analyse comparative régulière des salaires par rapport au marché).</li> <li>• Programme de recrutement et de maintien en poste.</li> <li>• Amélioration de la gestion des connaissances au moyen d’une stratégie de TI.</li> </ul>	

<p><b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de relève du chef la direction.</li> <li>• Examen du régime de rémunération et d'avantages sociaux.</li> <li>• Résultats du sondage du comité social et de mieux-être.</li> <li>• Taux de roulement du personnel.</li> <li>• Résultats du sondage sur l'engagement des employés (tous les deux ou trois ans).</li> </ul>
<p><b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'existe actuellement pas de processus de planification de la relève pour l'équipe de direction.</li> <li>• Les améliorations du référentiel d'information sur SharePoint ne sont pas terminées.</li> <li>• Problèmes de rétention attribuables au manque d'avancement dans une petite organisation horizontale.</li> <li>• Il est difficile de recruter des candidats bilingues dans la région de la capitale nationale.</li> </ul>
<p><b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce risque est acceptable pour le chef de la direction, mais l'amélioration continue est nécessaire pour le maintenir à ce niveau.</p>
<p><b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<p>Aucun n'est nécessaire, l'amélioration continue se poursuit, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le chef de la direction et l'équipe de direction élaboreront et mettront en place un processus de planification de la relève pour tous les postes.</li> <li>• Des améliorations du Programme de mieux-être et du processus de gestion de rendement sont en cours.</li> <li>• Renforcement et exécution de plans d'apprentissage annuels pour le personnel.</li> <li>• Le groupe de travail sur l'innovation recommandera et mettra en œuvre des façons d'améliorer le travail quotidien.</li> <li>• Le groupe de travail sur la gestion du rendement recommandera des améliorations du processus d'évaluation du rendement.</li> </ul>

**INTÉGRITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DE L'INFORMATION (RISQUE OPÉRATIONNEL)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	2 – Improbable (peu probable mais pas imprévisible)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	4 - Majeur (s'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, et Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu'avec des contrôles supplémentaires)	<b>8</b>
<b>Cible</b>	Le chef de la direction ne s'attend à aucun changement concernant ce risque, qui est typique pour toute entreprise en exploitation.	<b>8</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque découle du regroupement en 2021 de risques apparentés qui étaient auparavant suivis individuellement. Par conséquent, il n'y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénieurs Canada est vulnérable aux menaces et aux atteintes à la technologie, aux infrastructures et à la sécurité.</li> <li>• Actuellement, l'information est stockée dans deux principaux endroits : dans des serveurs sur place et dans l'infrastructure nuagique. Au cours des dernières années, des ressources ont été affectées au transfert de toute l'information dans l'environnement nuagique dans le cadre du Programme Espace.</li> <li>• La pandémie de COVID-19 a présenté de nombreux nouveaux défis, dont de nouvelles procédures de santé et sécurité dans les bureaux, la fourniture de services de TI à distance et la protection de l'organisme contre les brèches de sécurité et d'information pour le personnel en télétravail.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel ne comprend pas ou ne respecte pas les exigences de gestion de l'information.</li> <li>• Le personnel ne comprend pas ou ne respecte pas les politiques et procédures de TI.</li> <li>• Dommages causés aux infrastructures physiques.</li> <li>• Destruction ou vol d'informations ou d'équipements.</li> <li>• Corruption ou altération de l'information.</li> <li>• Retrait ou perte d'informations ou d'équipements.</li> <li>• Divulgence d'informations.</li> <li>• Interruption ou déni de services.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'informations essentielles.</li> <li>• Incapacité de communiquer avec le personnel.</li> <li>• Violations de renseignements personnels.</li> <li>• Détérioration ou destruction d'infrastructures matérielles ou technologiques.</li> <li>• Atteinte à la réputation.</li> <li>• Non-fiabilité des services fournis au personnel, aux organismes de réglementation et aux parties prenantes.</li> <li>• Incapacité de réaliser les programmes, les produits ou les services.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d'atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques de TI visant les incidents de sécurité des technologies de l'information (comprenant des protocoles en cas d'atteintes à nos propriétés numériques), l'utilisation acceptable des TI et les exigences relatives aux mots de passe.</li> <li>• Plan de continuité des activités et processus d'évaluation annuelle.</li> <li>• Améliorations du Programme Espace et de l'architecture de l'information.</li> <li>• Procédures d'urgence, et formation du personnel.</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus de gestion des fournisseurs et des contrats.</li> <li>• Consignes sanitaires détaillées pour le personnel travaillant au bureau pendant la pandémie de COVID-19.</li> <li>• Sensibilisation du personnel à l'hameçonnage et à d'autres menaces d'ingénierie sociale.</li> <li>• Stratégie de sauvegarde sur place/hors site et surveillance.</li> <li>• Système de surveillance Nagios pour prévenir les défaillances.</li> <li>• Mise en place de systèmes de sauvegarde nuagique pour contrer les éventuels intervenants « internes » malveillants.</li> <li>• Système de mise à jour automatique du logiciel antivirus.</li> <li>• Sauvegarde automatique des fichiers stockés dans les ordinateurs portables en cas de défaillance/perte des appareils.</li> <li>• Les administrateurs du nuage sont obligés d'utiliser une authentification multi-facteurs pour les connexions.</li> <li>• Maintenance du logiciel pare-feu et de la protection contre les virus et les logiciels malveillants.</li> <li>• Expansion continue des connaissances de l'équipe des TI en ce qui concerne la gestion et la sécurité des services nuagiques, par le biais de cours, de webinaires et d'apprentissage en ligne.</li> <li>• Recours à des spécialistes pour former et guider l'équipe des TI lors de déploiements sensibles ou de mises en œuvre sensibles sur le plan de la sécurité.</li> </ul>
<p><b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les propriétés numériques d'Ingénieurs Canada ont fait l'objet de rares violations au cours de l'année dernière. Des protocoles ont été suivis pour gérer les brèches et les vecteurs d'attaque ont été atténués.</li> <li>• Malgré les inévitables défaillances matérielles, aucune donnée n'a été perdue ou corrompue. Tous les systèmes de sauvegarde et autres mécanismes de sécurité ont permis de maintenir l'intégrité des données.</li> </ul>
<p><b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Violations inconnues de la sécurité ou de l'information chez le personnel en télétravail.</li> <li>• Les serveurs pourraient cesser de fonctionner de façon inattendue, ce qui pourrait entraîner des pertes de données, un manque de fiabilité du service, ou l'insatisfaction du personnel, des organismes de réglementation et des parties prenantes.</li> <li>• Certaines informations sont toujours stockées dans des serveurs vieillissants.</li> <li>• Nouvelles menaces émergentes (jour zéro) visant les données/infrastructures numériques.</li> <li>• L'équipe des TI a peu de temps à consacrer au renforcement de la sécurité, à la prévention et à la surveillance.</li> </ul>
<p><b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce risque est acceptable pour le chef de la direction, mais l'amélioration continue est nécessaire pour le maintenir à ce niveau.</p>
<p><b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<p>L'amélioration continue se poursuit.</p> <p>La Base de données nationale sur les effectifs est en voie d'être transférée dans un environnement plus sûr.</p>

**VIABILITÉ FINANCIÈRE À LONG TERME (RISQUE STRATÉGIQUE)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	3 – Modérée (relativement susceptible de se matérialiser)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	4 – Majeur (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, et Ingénieurs Canada ne pourra se redresser qu’avec des contrôles supplémentaires)	<b>12</b>
<b>Cible</b>	Le conseil prévoit maintenir le niveau de risque actuel.	<b>12</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque découle du regroupement en 2021 de risques apparentés qui étaient auparavant suivis individuellement. Par conséquent, il n’y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sources de revenus d’Ingénieurs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Cotisation des membres</b> : approuvée annuellement par les membres lors de l’assemblée annuelle; entrée en vigueur 18 mois plus tard.</li> <li><b>Revenus d’affinité</b> : découlent d’ententes entre Ingénieurs Canada et des fournisseurs de produits financiers et d’assurance. PEO décide chaque année s’il se prévaut ou pas des revenus d’affinité.</li> <li><b>Revenus de placements</b> : un certain pourcentage des revenus est investi dans le marché monétaire, des obligations et des actions.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction marquée d’une source de revenus.</li> <li>Les membres ignorent la recommandation du conseil et adoptent une cotisation par personne considérablement plus basse.</li> <li>PEO se prévaut des revenus d’affinité.</li> <li>Faible rendement des placements</li> <li>Un organisme de réglementation se retire du programme d’affinité, entraînant ainsi une réduction des revenus au fil du temps.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de revenus.</li> <li>Réputation compromise auprès des fournisseurs de produits financiers et d’assurance.</li> <li>Insatisfaction ou perte de confiance des organismes de réglementation.</li> <li>D’autres organismes de réglementation se retirent du programme d’affinité.</li> <li>Le budget opérationnel diminue considérablement à long terme, ce qui entraîne l’incapacité d’atteindre les objectifs d’Ingénieurs Canada et/ou la nécessité de licencier du personnel.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d’atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget opérationnel n’inclut pas les revenus d’affinité revenant à PEO (on suppose chaque année que PEO se prévaut de ces revenus).</li> <li>Gestion des relations avec les fournisseurs du programme d’affinité.</li> <li>Discussion et prévision, avec les organismes de réglementation, du nombre de membres attendu (c.-à-d. revenus futurs provenant des cotisations).</li> <li>Politique du conseil 7.7, <i>Investissements</i>.</li> <li>Utilisation de contrats à long terme avec les fournisseurs affinitaires.</li> <li>Recours à une expertise actuarielle pour évaluer et améliorer continuellement les programmes d’affinité.</li> <li>Règlement administratif visant à contrôler la taille des réserves d’Ingénieurs Canada par le biais de l’examen annuel de la cotisation par personne.</li> <li>Structure des actifs nets, politique du conseil 7.12, <i>Actifs nets</i>, et gestion active des réserves.</li> </ul>	

<b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenus correspondant aux prévisions budgétaires et conformes à l'audit.</li> <li>• Rapports sur le rendement du programme d'affinité.</li> </ul>
<b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe actuellement un risque lié aux revenus d'affinité de TD à long terme, car le pourcentage des revenus revenant aux organismes de réglementation est passé de 51 % à 90 % pour les nouveaux clients.</li> </ul>
<b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce risque correspond au niveau de tolérance du conseil.
<b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	Aucun n'est nécessaire, l'amélioration continue se poursuit.

**COLLABORATION NATIONALE (RISQUE STRATÉGIQUE)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	2 – Improbable (peu probable mais pas imprévisible)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	5 – Grave (si le risque se matérialise, le redressement nécessitera la restructuration des objectifs, de la gouvernance, des finances ou des opérations d'Ingénieurs Canada)	<b>10</b>
<b>Cible</b>	Le conseil a évalué le risque comme étant acceptable, mais une attention et une amélioration continue sont nécessaires pour maintenir ce niveau.	<b>10</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque découle du regroupement en 2021 de risques apparentés qui étaient auparavant suivis individuellement. Par conséquent, il n'y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le succès d'Ingénieurs Canada dépend de sa capacité de comprendre et satisfaire les attentes des organismes de réglementation, de tenir compte de leurs points de vue dans ses activités, et de promouvoir la collaboration nationale et la cohérence parmi les zones de compétence.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'orientation ou de prise de décision collaborative de la part du conseil.</li> <li>Au moins un organisme de réglementation demande à Ingénieurs Canada d'adopter une position collective sur un enjeu stratégique, et il est impossible de parvenir à un consensus.</li> <li>Au moins un organisme de réglementation a des processus ou des politiques qui diffèrent considérablement de ceux des autres.</li> <li>Un gouvernement provincial ou territorial impose des exigences réglementaires qui varient considérablement de celles des autres organismes de réglementation ou sont incompatibles avec elles.</li> <li>Programme de consultation inefficace.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incapacité d'établir un consensus sur des enjeux stratégiques importants.</li> <li>Perte de valeur pour les organismes de réglementation.</li> <li>Perte du statut de membre d'un ou de plusieurs accords internationaux.</li> <li>Diminution ou perte de confiance de la part des organismes de réglementation.</li> <li>Obstacles supplémentaires à la mobilité nationale ou internationale.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d'atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus d'élaboration du plan stratégique et programme de consultation.</li> <li>Facilitation du partage de connaissances et de la collaboration parmi le personnel des organismes de réglementation durant les réunions (chefs de direction, responsables de l'admission, de l'exercice, de la discipline et de l'application de la loi, des communications, des finances, des TI et de la communauté de pratique en matière de rayonnement).</li> <li>Des programmes, produits et services dont bénéficient de multiples organismes de réglementation (p. ex. : agrément, 30 en 30, évaluation sur la base des compétences, énoncés de principe nationaux, Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers, Mois national du génie).</li> </ul>	
<b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du plan stratégique.</li> <li>Renouvellement du statut de membre d'accords internationaux.</li> <li>Utilisation des programmes, produits et services.</li> <li>Participation aux réunions nationales des organismes de réglementation.</li> <li>Rétroaction reçue lors des consultations.</li> </ul>	

<p><b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de contrôle sur les actions des organismes de réglementation (participation aux consultations, adoption de pratiques cohérentes, utilisation des programmes, produits et services, etc.).</li> <li>• Manque de contrôle sur les exigences qu'imposent des gouvernements provinciaux ou territoriaux sans tenir compte des exigences des autres organismes de réglementation.</li> <li>• Manque de temps ou d'intérêt des organismes de réglementation pour ce qui est de dégager des consensus sur les programmes, produits et services.</li> <li>• Manque d'orientation quant au degré de cohérence et aux domaines de collaboration.</li> </ul>
<p><b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<p>Ce risque correspond au niveau de tolérance du conseil, mais l'amélioration continue est nécessaire pour le maintenir à ce niveau.</p>
<p><b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseil mettra en œuvre la Priorité stratégique 1.2 <i>Renforcer la collaboration et l'harmonisation</i> afin de définir le degré de cohérence souhaité par les organismes de réglementation et de cerner les possibilités de collaboration. Les améliorations sont attendues d'ici la fin de 2024.</li> <li>• Le conseil mettra en œuvre une nouvelle vision – <i>Faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale</i> – ce qui lui permettra de faire preuve de leadership et de refléter cet idéal dans ses délibérations du conseil.</li> </ul>

**RÉPUTATION (RISQUE OPÉRATIONNEL)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	2 – Improbable (peu probable mais pas imprévisible)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	3 – Modéré (s'il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d'au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	<b>6</b>
<b>Cible</b>	Le chef de la direction ne s'attend à aucun changement concernant ce risque, qui est typique pour toute entreprise en exploitation.	<b>6</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque découle du regroupement en 2021 de risques apparentés qui étaient auparavant suivis individuellement. Par conséquent, il n'y a pas de tendance à signaler pour cette année.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité d'Ingénieurs Canada d'offrir des produits et des services de grande qualité, d'être le porte-parole national des organismes de réglementation et de la profession, et de faire des représentations auprès du gouvernement fédéral dépend en partie d'une grande crédibilité et d'une image de marque solide.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture médiatique négative au sujet d'Ingénieurs Canada.</li> <li>Commentaires négatifs au sujet d'Ingénieurs Canada dans les réseaux sociaux de la part de personnes influentes.</li> <li>Le gouvernement fédéral consulte ou reconnaît publiquement d'autres organismes sur des enjeux nationaux liés à la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.</li> <li>Prises de position contradictoires communiquées aux organismes de réglementation ou aux parties prenantes.</li> <li>Information incorrecte publiée dans le site Web public.</li> <li>Mauvaise compréhension du rôle d'Ingénieurs Canada dans la réglementation du génie.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de crédibilité auprès des organismes de réglementation, des ingénieurs, du gouvernement fédéral ou du public.</li> <li>Le gouvernement fédéral consulte d'autres organismes sur des questions nationales liées à la réglementation du génie.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d'atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance quotidienne des médias et des réseaux sociaux.</li> <li>Programme de consultation.</li> <li>Activités de représentation et interventions régulières auprès du gouvernement fédéral (p. ex. : comités de la Chambre des communes et du Sénat, rencontres avec des députés ou des hauts fonctionnaires).</li> <li>Politiques de communications : réseaux sociaux, gestion de la marque, relations avec les médias, langues officielles, processus de réponse aux demandes d'information du public et des médias.</li> <li>Processus de révision et d'actualisation des contenus Web.</li> </ul>	
<b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'incidents dans les médias.</li> <li>Correction rapide d'assertions erronées.</li> <li>Nombre de demandes de consultation de la part du gouvernement fédéral.</li> <li>Révision et actualisation régulières des politiques et processus de communications.</li> <li>Boucles de rétroaction informelles pour les parties prenantes.</li> </ul>	

<p><b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En raison de la quantité de contenus, un site Web ne peut jamais être exact à 100 %.</li> <li>• Impossibilité d'influencer des articles médiatiques après publication.</li> <li>• Impossibilité de contrer ou d'éliminer tous les commentaires négatifs de personnes influentes dans les réseaux sociaux.</li> <li>• Impossibilité d'empêcher d'autres organismes d'essayer de se présenter comme le porte-parole national de la profession d'ingénieur.</li> </ul>
<p><b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce risque est acceptable pour le chef de la direction, mais l'amélioration continue est nécessaire pour le maintenir à ce niveau.</li> </ul>
<p><b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i></p>	<p>Aucun n'est nécessaire, l'amélioration continue de tous les contrôles existants se poursuit.</p>

**PÉRENNITÉ DE LA RÉGLEMENTATION DU GÉNIE (RISQUE STRATÉGIQUE)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	4 – Probable (se produira très probablement)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	<b>12</b>
<b>Cible</b>	Le conseil souhaite réduire la probabilité de ce risque à 3 d’ici la fin du Plan stratégique en 2024.	<b>9</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque a été inscrit au registre pour la première fois en mai 2020, à la suite des discussions sur l’analyse contextuelle pour le Plan stratégique 2022-2024.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De récents rapports d’audit gouvernementaux et internes ont souligné la nécessité pour les organismes de réglementation du génie d’apporter des changements à leurs pratiques de gouvernance, d’admission, d’exercice professionnel et de discipline et d’application de la loi afin de démontrer plus explicitement comment ils protègent l’intérêt public.</li> <li>Des progrès technologiques rapides ont mis les organismes de réglementation au défi d’adapter leurs processus afin de réglementer efficacement les nouveaux domaines d’exercice du génie. La proportion de diplômés issus de programmes agréés qui font une demande de permis d’exercice diminue. Certains croient peut-être qu’il n’est pas nécessaire de détenir un permis pour exercer dans certains domaines. Dans certaines zones de compétence, les technologues cherchent à obtenir le droit d’exercer dans des domaines qui pourraient relever de la définition nationale de l’exercice du génie.</li> <li>Ingénieurs Canada aide les organismes de réglementation à démontrer l’importance du permis d’exercice et de la réglementation du génie auprès du public, des gouvernements, des ingénieurs potentiels et des firmes d’ingénierie.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les gouvernements provinciaux ou territoriaux accordent aux technologues le droit d’exercer le génie de façon indépendante dans certains domaines de travail.</li> <li>Ingénieurs Canada ne fournit pas de produits ou de renseignements utiles pour aider les organismes de réglementation à réglementer les nouveaux domaines d’exercice, notamment en ce qui concerne l’admission, la discipline et l’application de la loi, et l’exercice professionnel.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pouvoir de certains organismes de réglementation sur le champ d’exercice exclusif du génie s’érode.</li> <li>Les organismes de réglementation n’arrivent pas à démontrer à leurs gouvernements, au public, aux particuliers et aux employeurs la valeur et la nécessité du permis d’exercer.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d’atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impératif opérationnel 2 : Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.</li> <li>Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui favorisent l’excellence en matière d’exercice et de réglementation du génie.</li> <li>Impératif opérationnel 5 : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impératif opérationnel 6 : S'employer à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.</li> <li>• Énoncé de principe national : <a href="#">Principes pour l'élaboration d'un régime de réglementation visant à accorder un droit d'exercice indépendant aux technologues en génie</a></li> </ul>
<b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions de groupes de responsables représentant tous les organismes de réglementation, avec discussions sur les nouveaux domaines d'exercice et les droits d'exercice des techniciens et des technologues.</li> <li>• Documents d'Ingénieurs Canada nouveaux ou révisés fournis aux organismes de réglementation.</li> <li>• Rapports de recherche sur la réglementation fournis aux organismes de réglementation.</li> <li>• Énoncés de principe nationaux, énoncés d'enjeux nationaux, mémoires à l'intention du gouvernement, et rencontres et événements de relations gouvernementales liés à l'attribution du permis et à la réglementation des nouveaux domaines d'exercice.</li> <li>• Absence de cas où des technologues ont obtenu le droit d'exercice indépendant dans le champ d'exercice du génie.</li> </ul>
<b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation incohérente des programmes, produits ou services par les organismes de réglementation, et participation incohérente à ces programmes, produits ou services.</li> <li>• Manque de contrôle sur l'incohérence des actions des organismes de réglementation en matière d'application de la loi ou sur leur décision de fournir ou non une voie d'accès à l'obtention du permis d'exercice dans les nouveaux domaines du génie.</li> <li>• Manque de contrôle sur les décisions des gouvernements provinciaux ou territoriaux d'accorder aux technologues le droit d'exercice indépendant dans des domaines qui s'inscrivent dans le champ d'exercice du génie.</li> </ul>
<b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce risque est supérieur au niveau de tolérance du conseil.
<b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	Le conseil mettra en œuvre la Priorité stratégique 1.3 <i>Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice du génie</i> , ce qui devrait être fait d'ici la fin de 2024.

**FEMMES EN GÉNIE (RISQUE STRATÉGIQUE)**

<b>Probabilité</b> (1-5)	4 – Probable (se produira très probablement)	<b>Total</b>
<b>Impact</b> (1-5)	3 – Modéré (s’il se matérialise, le risque aura un impact sur la réalisation d’au moins deux priorités stratégiques ou objectifs, mais Ingénieurs Canada pourra probablement se redresser avec les contrôles existants)	<b>12</b>
<b>Cible</b>	Le conseil souhaite réduire l’impact de ce risque à 2 d’ici la fin du Plan stratégique en 2024	<b>8</b>
<b>Tendance</b> <i>(quand le risque a-t-il été identifié pour la première fois, quelle est la tendance)</i>	Ce risque a été inscrit au registre pour la première fois en mai 2020, à la suite des discussions sur l’analyse contextuelle pour le Plan stratégique 2022-2024.	
<b>Situation actuelle</b> <i>(comment le risque est apparu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénieurs Canada encourage la collaboration avec les organismes de réglementation et les parties prenantes afin d’accroître l’équité, la diversité et l’inclusion au sein de la profession. Il réalise également des activités de représentation et de promotion pour soutenir les femmes en génie.</li> <li>• En 2019, les ingénieures nouvellement titulaires représentaient 17,9 % des nouveaux titulaires de permis.</li> <li>• Le seuil de 30 % est universellement considéré comme étant le point de bascule pour un changement durable.</li> </ul>	
<b>Événement(s) potentiel(s)</b> <i>(les menaces ou possibilités qui pourraient déclencher la matérialisation de ce risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une masse critique de femmes diplômées en génie n’obtiennent pas de permis d’exercice.</li> <li>• Retrait du soutien des organismes de réglementation.</li> <li>• Retrait du soutien d’acteurs clés, dont les champions et championnes 30 en 30, les bénévoles, les établissements d’enseignement supérieur (EES), les employeurs et les étudiants.</li> <li>• La pandémie de COVID-19 a un impact disproportionné sur les taux d’emploi des femmes, y compris les futures candidates potentielles.</li> <li>• Pourcentage croissant ou décroissant d’inscriptions et de diplômées féminines au premier cycle.</li> </ul>	
<b>Conséquences potentielles</b> <i>(ce qui arriverait si les événements potentiels avaient lieu)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La profession n’atteint pas 30 % d’ingénieures nouvellement titulaires d’ici 2030.</li> <li>• Réputation d’Ingénieurs Canada compromise auprès des organismes de réglementation, des gouvernements, des parties prenantes externes et des partenaires.</li> <li>• Diminution du soutien des organismes de réglementation et/ou des acteurs clés en ce qui concerne l’objectif d’accroître l’équité, la diversité et l’inclusion au sein de la profession d’ingénieur.</li> </ul>	
<b>Contrôles existants</b> <i>(les mesures existantes d’atténuation du risque)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité stratégique 3 : Plans d’action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel des femmes en génie.</li> <li>• Élaboration d’une fiche de pointage annuelle pour les organismes de réglementation.</li> <li>• Recrutement de personnes influentes et facilitation des activités des groupes de travail « jeunes de la maternelle à la 12e année », « étudiants au postsecondaire » et « ingénieurs en début de carrière » de l’initiative 30 en 30.</li> <li>• Analyse et évaluation des communications relatives à 30 en 30 et de l’engagement des parties prenantes.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle analyse comparative, axée sur le genre, des programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et de sensibilisation des employeurs des organismes de réglementation.</li> <li>• Examen, par le BCAPG, de la possibilité d'intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30 au processus d'agrément.</li> <li>• Élaboration, par le BCCAG, d'un Guide sur l'équité des genres en milieu de travail.</li> <li>• Participation aux conférences de la Coalition canadienne des femmes dans les domaines du génie, des sciences, des métiers et de la technologie (CCWESTT) et parrainage des étudiants qui souhaitent y assister.</li> </ul>
<b>Preuves</b> <i>(comment le succès des contrôles existants est mesuré)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport national d'enquête sur les effectifs (produit chaque année).</li> <li>• Fiche de pointage annuelle 30 en 30.</li> <li>• Enquête annuelle sur les inscriptions et les diplômes décernés.</li> </ul>
<b>Risque résiduel</b> <i>(risques demeurant après l'application des contrôles existants)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle se limitant à la fourniture d'information et la convocation des acteurs, car les organismes de réglementation gèrent les relations avec les candidats au permis d'exercice, les ingénieurs, les employeurs et les représentants locaux de « la maternelle à la 12e année ».</li> <li>• Manque de contrôle concernant le nombre de filles de la maternelle à la 12e année qui suivent et continuent de suivre des cours de sciences et de mathématiques à l'école.</li> <li>• Manque de contrôle sur la façon dont les EES recrutent ou maintiennent les étudiantes, et influence limitée sur la façon dont les EES font la promotion du permis d'exercice.</li> <li>• Manque de contrôle sur la façon dont les employeurs recrutent des femmes, les maintiennent en poste et les encouragent à obtenir un permis d'exercice.</li> </ul>
<b>Tolérance aux risques</b> <i>(le risque résiduel est accepté ou supérieur au niveau de tolérance)</i>	Ce risque est supérieur au niveau de tolérance du conseil.
<b>Contrôles supplémentaires</b> <i>(actions futures pour atténuer le risque, si le risque n'est pas toléré, avec délai prévu)</i>	Le conseil mettra en œuvre la Priorité stratégique 2.1 <i>Accélérer l'initiative 30 en 30</i> , ce qui devrait être fait d'ici la fin de 2024.